LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
TELEPHONE 2984

ABONNEMENT.

Un an.	Canada	$2.00
" "	Etats-Unis	$2.50
" "	Europe	$2.50

J.-N. JUTRAS, Administrateur

21ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 8 juillet 1931 — No 18

La vérité sur la Saskatchewan

Tous les jours, arrivent au bureau de rédaction du *Patriote* des lettres contenant la déclaration malheureuse de Mgr Marois et des commentaires plus ou moins indignés, plus ou moins violents. Sans doute ces protestations réclament de notre part une mise au point. Nous avons retardé, ne voulant pas ajouté foi à la note de la *Presse Associée.* Nous pensions qu'il y avait exagération de la part d'un "reporter" désireux de créer une sensation. Mais c'est en vain que nous avons fouillé les journaux pour y découvrir une négation formelle.

Si la déclaration est authentique — rien encore nous prouve le contraire — Mgr Marois affirme que quatre-vingt-dix pour cent, de ce qui s'est dit et écrit au sujet des agissements de M. Anderson et sa législation scolaire, est exagéré et que le premier ministre devrait citer en justice ses détracteurs.

Pareille conduite afflige profondément le clergé et tous les catholiques de la province, qui luttent si péniblement pour empêcher l'Etat de déchristianiser l'âme de la jeunesse.

Est-il nécessaire de rappeler ici les amendements funestes adoptés depuis deux ans par le groupe Anderson. Non, nos lecteurs et tous les gens au fait de la question les connaissent par coeur. Tous aboutissent à la laïcisation parfaite de l'école.

C'est du moins l'opinion des évêques et des prêtres, des districts scolaires, des associations et de tous les pères de famille catholiques de la province.

L'OPINION DE 200,000 CATHOLIQUES

Au Congrès, tenu à Saskatoon, en mars 1930, les cinq cents délégués représentant les 200,000 catholiques de la Saskatchewan, ont jugé les amendements scolaires.

Voici quelques résolutions à ce sujet:

"Cinq cents commissaires d'école catholiques, réunis en congrès à Saskatoon et appartenant à différentes nationalités, présentent à Mgr l'Evêque de Prince-Albert l'hommage de leur filial attachement et de leur profonde vénération et tiennent à assurer Sa Grandeur qu'ils admirent et approuvent sa noble et énergique attitude en vue de la revendication des droits de nos écoles catholiques en même temps qu'ils réprouvent et condamnent les attaques injustifiées dont Sa Grandeur a été victime et la fausse interprétation donnée à sa lettre par certains journaux et par certains hommes publics de cette province.

* * *

"Ce Congrès voit dans ces amendements une attaque injustifiée contre les catholiques de cette province, une violation des droits des parents, et est d'opinion que les dits amendements sont *ultra vires.*

* * *

"Ce Congrès tient à affirmer publiquement que l'enfant appartient aux parents avant d'appartenir à l'Etat et que, par conséquent, l'éducation de l'enfant relève directement des parents qui sont responsables de lui devant Dieu et devant les hommes. L'exercice de l'autorité de l'Etat ne doit donc jamais ignorer le droit des parents en matière d'éducation.

"Ce Congrès est d'avis que la loi scolaire actuelle ne respecte pas ces principes.

L'OPINION DE L'EPISCOPAT.

S. Ex. Mgr Prud'homme, dit aux congressistes:

"Sachant donc que le noble but de ce présent congrès est de monter la garde autour de la défense de nos écoles dans cette province, comment aurais-je pu me dissimuler à ce noble mouvement de la part de laïques qui veulent sincèrement chercher leur mot d'ordre et leur direction de l'autorité religieuse dont ils relèvent?"

"Votre Congrès signifie un noble geste de protestation contre l'injustice dont vous êtes l'objet, affirma à son tour S. Ex. Mgr Charlebois. En effet c'est bien à vous, parents, que s'adressent les lois iniques qui viennent d'être passées à la législature de cette province. On s'attaque à vos écoles!"

Le T. R. P. Gertken, abbé Ordinaire de Muenster, encouragea les commissaires et les félicita de leur ferme attitude.

"La loyauté à l'Etat est sans doute un devoir, mais la loyauté à Dieu est un devoir plus grand, et l'Etat ne nous ôtera jamais ce qui appartient à Dieu. "Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu," et nous ne faisons que prouver notre loyauté à Dieu et aux lois qui ne sont pas contraires à sa volonté quand nous combattons pour conserver nos écoles catholiques."

MGR MAROIS BENIT LE CONGRES.

Durant le congrès, M. Denis, président de l'A.C.F.C., et M. Haggarten, président de la *Catholic School Trustee's Association,* firent parvenir à Mgr Marois un télégramme de salutations respectueuses, exprimant aussi des regrets au sujet de tout malentendu ou désagrément qui avait pu avoir lieu au cours des travaux d'organisation.

Mgr Marois eut l'amabilité de télégraphier immédiatement qu'il bénissait les congressistes et regrettait ne pouvoir se trouver au milieu d'eux.

Depuis deux ans, nous n'avons fait que revendiquer les droits des parents et de l'Eglise en matière d'éducation et protester contre les impiètements de l'Etat. Tous les renseignements scolaires, nous les avons puisés dans le *Star* de Régina, l'organe de M. Anderson Or, le premier ministre n'a jamais accusé ce journal de détraction à son égard. Nous n'en voulons pas à la personne de M. Anderson, mais nous n'accepterons pas ses principes anti-catholiques et son fiat, pas plus que le Pape n'accepte le fiat de Mussolini.

Dans le geste du dictateur italien, Sa Sainteté y voit la violation des droits de l'Eglise sur la jeunesse. Les accusations contre l'*Action Catholique* ne sont qu'un prétexte pour arracher à l'Eglise l'âme des jeunes catholiques et les ranger sous la tutelle de l'Etat.

De même en Saskatchewan, les écoles publiques — en principe, école de tout le monde; en pratique, dans nos centres, école à majorité catholique — ne sont qu'un prétexte pour déchristianiser et angliciser notre jeunesse.

Comme le Saint-Père, les 200,000 catholiques de la province, groupés autour de leurs évêques et de leurs chefs laïques, réclament leurs droits et protestent contre le fiat d'Anderson.

Il nous répugne de croire qu'un protonotaire apostolique et ancien vicaire général du diocèse de Régina taxe d'exagération et de détraction l'attitude énergique de tous les catholiques en faveur des droits sacrés des parents en matière d'éducation.

Sans doute, les mots ont dû dépasser sa pensée.

Joseph VALOIS, O.M.I.

Y a-t-il persécution

Dans une allocution prononcée le jour de la Saint-Jean-Baptiste, Mgr Z.-H. Marois, curé de Sainte-Foye de Québec, ancien vicaire général du diocèse de Régina, a prétendu que 90 p.c., de ce qui a été dit et écrit sur la situation de nos compatriotes en Saskatchewan était exagéré ou faux. Il s'en est pris surtout à M. Raymond Denis, président de l'A.C.F.C.

L'*Action Catholique*, de Québec, écrit à ce propos:

"Y a-t-il persécution religieuse et française en Saskatchewan?

"Pour répondre nous n'aurions qu'à reproduire une lettre déjà publiée d'ailleurs de S. E. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert. Mais pour le moment nous nous contenterons de dire ceci:

"On a passé une loi pour prohiber le port de l'habit religieux dans l'école publique qui est l'école de la majorité locale, en fait l'école fréquentée par la grande majorité de nos petits Canadiens français:

"On a aussi prohibé les emblèmes religieux des écoles publiques;

"On a défendu aux commissaires d'école de délibérer en une autre langue que l'anglais, même s'ils sont tous des Canadiens français;

"On a décidé que le catéchisme devrait s'enseigner exclusivement en anglais;

"On a prohibé l'enseignement du français dans la première année du cours primaire.

"Si ce n'est pas là de la persécution, nous n'y comprenons rien!"

x

DEUX LETTRES AU "DROIT"

Mgr Marois, l'Hon. J.-T.-M. Anderson et "l'homme de la Saskatchewan

Ottawa, le 27 juin 1931.

M. le rédacteur,

Permettez que je fasse quelques mises au point relativement aux paroles prononcées par Mgr Marois, lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Foy, et rapportées par la presse.

1o Le mouvement en faveur des nôtres de la Saskatchewan, n'en déplaise à Monseigneur, n'est pas parti de Québec, quoique cette cité, le berceau de notre civilisation en Amérique, donne à tous les Canadiens u nexemple de religieux patrictisme dont on ne saurait trop la louanger et la remercier. Merci à nos frères de Québec. Puisse leur exemple s'étendre à toute la province et susciter de nouvelles énergies.

2o L'allusion que nombre des nôtres se sont fâchés des paroles de M. Denis, nos évêques les tout premiers, me laisse sceptique. Deux de nos vénérés évêques à qui j'ai parlé de la chose ne semblent pas être du même avis que l'ex-administrateur du diocèse de Régina. L'un d'eux m'a dit ceci: "Ne vous laissez pas berner. Deux accusations vont être lancées contre M. Raymond Denis. La première, qu'il agit ainsi dans un but politique. Accusation gratuite et non fondée. M. Denis ne fait pas de politique et il est prêt à seconder les efforts de n'importe quel parti s'engageant à nous rendre justice. Deuxième accusation et elle sera peut-être rattachée à la première pour fins politiques, on accusera M. Denis, le défenseur de l'âme de nos enfants, d'anticléricalisme. Accusation odieuse car je connais les solides sentiments religieux du catholique Denis. Il a eu des démêlés avec un des vicaires-généraux de la Saskatchewan et les évêques de la province ont rendu un verdict en sa faveur. Vous pouvez être assurés que les accusations portées contre lui seront inspirées par un but de rancune personnelle et non pour l'union fraternelle de nos énergies."

A méditer: Extrait de la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François:

"La marque de l'amour pour Dieu est l'exercice de la charité envers le prochain; aussi, dans le véritable disciple du Christ la charité envers le prochain doit-elle briller du plus vif éclat; que toutes ses paroles soient réglée, par la prudence, l'utilité et l'honnêteté; pour que la charité abonde dans les oeuvres, il faut d'abord qu'elle abonde dans le coeur."

E. LAVOIE.

x

Une lettre de Mgr Bouffard au sujet du discours de Mgr Marois

Québec, St-Malo, 29 juin.

Cher Monsieur,

Grâce à votre journal *Le Droit*, toujours à l'affût pour défendre les faibles, les opprimés, j'ai pu lire le discours de M. le curé de Ste-Fope et votre prompte et vive riposte qui met les choses au point. Cela pourrait suffire.

Toutefois, permettez au Doyen des Curés de Québec, et je puis dire, sans trop présumer, à tous les Curés du Diocèse, de s'incrire en faux contre les dires du Curé de Ste-Foye; de protester contre les accusations exagérées ou fausses lancées contre M. R. Denis, de protester contre les Baisers Lamourette à M. Anderson.

Le Curé de Ste-Foye a perdu une belle occasion de se taire. Nouveau Curé dans le Diocèse, la prudence la plus élémentaire lui conseillait de faire le mort. Cette sortie intempestive contre les chefs de ses compatriotes en Saskatchewan, ou a-t-elle eu lieu? quand? et devant quels auditeurs? on n'en sait rien!

Quelqu'un m'assure que c'est un article écrit pour "L'EVENEMENT" . . . de fait, sans ce journal, on n'aurait rien su des opinions saugrenues de M. le Curé de Ste-Foye.

On se demande ici pourquoi l'ex-V. G. de Régina, n'a-t-il pas essayé de régler ces petits accrocs à la Constitution durant le règne de ses amis libéraux? Mystère!

Comme vous le dites si bien, l'esprit d'arrivisme, la partisannerie ou des rancunes personnelles viennent gâter les meilleures causes, N'a-t-on pas eu, ici à Québec même, ce triste spectacle d'un clan d'arrivistes, qui, ambitieux de pouvoir, d'honneurs, ont méprisé l'autorité de celui que la simple bienséance imposait.

Dites bien à nos compatriotes de la Saskatchewan qu'ils ont toute notre sympathie et notre appui. M. Denis le sait bien et le Curé de Ste-Foye prêche dans le désert.

Bouffard, Ptre,
Curé de St-Malo.

x

MORT DE NERÉE BEAUCHEMIN

LE VIEUX POETE EST DECEDE A YAMACHICHE

Les Trois-Rivières. — Le docteur Nérée Beauchemin, poète régional dont la renommee s'étend dans tout le Canada français et dont l'oeuvre a été hautement appréciée en France, est décédé, à sa vieille résidence de Yamachiche où il vécut près de 60 ans. A son chevet se trouvaient ses fils, Fernand et Germain Beauchemin, ses filles, Mlles Gabrielle et Thérèse Beauchemin, et sa femme.

Nérée Beauchemin naquit à Yamachiche en 1850, étudia au Séminaire de Nicolet, puis fit sa médecine à l'Université Laval de Québec. Il s'établit à Yamachiche où il exerça la médecine jusqu'à ses derniers jours.

C'est en 1897 qu'il fit son entrée dans le monde de la littérature canadienne avec la publication de sa première oeuvre "Les Floraisons matutinales" dont l'apparition fut soulignée par de vifs éloges d'Albert Sorel. "La Cloche de Louisbourg" de ce premier recueil est demeurée célèbre et est citée dans les anthologies.

Ce n'est que trente ans plus tard que le poète Beauchemin publia son second volume "Patrie intime" 1928.

Ce dernier ouvrage valut à Beauchemin le grand prix d'apostolat laique par la poésie, qui lui fut remis à l'occasion d'une grande manifestation publique aux Trois-Rivières, le 11 novembre, 1928.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE A GRAVELBOURG

Bravo les jeunes !

Petits Canadiens du diocèse de Gravelbourg, bravo! pour votre belle démonstration patriotique de la Saint-Jean-Baptiste.

Malgré une température très inclémente, les tourbillons de poussière, les conditions si difficiles que nous traversons et les nuages qui s'amoncellent à l'horizon menaçant notre groupe dans cette province, vous nous avez donné un témoignage de foi en l'avenir de notre religion et de notre langue; un exemple de fierté et de ténacité. Ce cri du coeur de centaines, pour ne pas dire de millier, de petits écoliers acclamant de toute la force de leurs poumons leur pasteur suprême, leur roi, leurs évêques et leurs prêtres emploignait la foule. Les acclamations de "Vive le Pape! Vive le Roi! Vive nos Prêtres..!" sortiés du coeur de notre jeunesse, furent un véritable réconfort pour ceux qui portent le fardeau de longues et pénibles luttes; qui depuis longtemps montent la garde autour de nos écoles et bataillent pour la survivance de notre foi et de notre belle langue française.

Petits Canadiens du diocèse de Gravelbourg, nous vous admirons! Continuez d'aimer de tout votre coeur la chère patrie canadienne. Souvenez-vous que pour aimer véritablement cette patrie, il ne suffit pas d'aimer le sol où dorment les aieux, l'humble jardin où travaille la maman, les champs où se dépense le papa.... pour aimer véritablement, vous devez accepter la tâche qui incombe à tout Canadien français, c'est-à-dire celle de conserver intacte votre religion, de cultiver le culte de nos traditions, de défendre la langue française en l'étudiant, en la parlant et la faisant parler à vos petits compagnons, en développant chez vous cette fierté de race qui vous préservera des trahisons et de la funeste assimilation.

x

LE TOUR DU MONDE EN HUIT JOURS

CES DEUX AVIATEURS ONT TERMINE LEUR TOUR DU MONDE A NEW-YORK EN HUIT JOUR, 15 HEURES ET 51 MINUTES — RECEPTION DELIRANTE A L'AEROPORT ROOSEVELT.

New-York. — Les aviateurs Post et Gatty ont terminé leur tour du monde en avion. Ils ont accompli leur exploit en 8 jours, 15 heures, 51 minutes avec leur avion *Winnie Mae.* Dix milles personnes les attendaient au terrain No 2 de l'aéroport Roosevelt pour leur faire une grandiose réception. Post descendit le premier. Il titubait comme un homme ivre tellement il était fatigué à la fin d'une aussi longue randonnée. Les curieux se précipitèrent pour le porter en triomphe et la police dut intervenir pour le protéger.

Gatty grimpa sur l'aile et regarda la foule pendant quelque temps avant de descendre dans la cabine pour sauter à terre. Il était faible, lui aussi, se tenant à peine sur ses jambes. Les constables durent se servir de leurs bâtons pour le protéger contre les enthousiastes qui voulaient l'enlever dans leurs bras.

Pendant ce temps, un tracteur était venu prendre le *Winnie Mae* pour le conduire au hangar qui a déjà abrité le *Spirit of St. Louis* du colonel Lindberg.

Post et Gatty gagnèrent les bureaux de l'administration où les attendaient les appareils de radiophonie. Le colonel Lindberg, Clarence Chamberlin et plusieurs autres aviateurs de réputation mondiale étaient là pour les féliciter de leur merveilleux exploit.

Pendant qu'on les recevait officiellement, Post demanda une chaise, il était trop faible pour se tenir debout. On lui apporta de l'eau, Gatty resta debout, déclarant que c'était un plaisir que de se dégourdir les jambes. Pendant tout le voyage, Post avait conduit l'aéroplane. Ni l'un ni l'autre des deux aviateurs ne s'était dévêtu pour dormir au cours de leur longue randonnée. Ils avaient dormi une quinzaine d'heures en tout.

MM. Marcotte et Burns nommés sénateurs

Deux Catholiques

Ottawa.-- M. Arthur Marcotte, de Ponteix, et M. Patrick Burns, de Calgary, viennent d'être nommés à la Chambre Haute du Canada M. Marcotte succède à l'hon. J. G. Turriff, et M. Burns à feu le sénateur Lessard.

M. Burns de Calgary reçoit la nouvelle de sa nomination le jour de sa fête — Le nouveau sénateur universellement connu lomme homme d'affaires — Sa générosité envers les oeuvres de charité — Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

M. Burns est né à Oshawa, en Ontario, le 6 juillet 1856. Il vint dans l'Ouest en 1878. Il réussit à établir l'une des plus considérables compagnies, qui porte aujourd'hui son nom, et qui compte des succursales dans presque toutes les principales villes de l'Ouest.

Le sénateur Burns est connu comme un homme d'une charité inépuisable. Elles sont très rares les oeuvres de charité qui n'aient bénéficié de sa générosité.

C'est grâce à lui que le R. P. Lacombe a pu bâtir l'orphelinat Lacombe, Lacombe Home, à Midnapore, près de Calgary, confié aux Révérendes Soeurs de la Providence de Montréal. Depuis la fondation, c'est-à-dire depuis 15 ans, M. Burns fournit la viande gratuitement à l'institution.

Il contribua $1,500 à l'érection, à Saint-Albert, d'un monument au R. P. Lacombe, l'an dernier. Il donna une terre de plusieurs acres pour le soutien des missionnaires infirmes et âgés.

En témoignage de gratitude pour tant de générosité, le Saint-Père le créa Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Le *Patriote* offre ses félicitations au sénateur Patrick Burns.

M. Marcotte, avocat de Ponteix, président du Barreau pour le district judiciaire de Gravelbourg — Ancien vice-président de l'A.C.F.C. — Député de district des Chevaliers de Colomb — Il prit une part active aux activités politiques — Un honneur pour les Franco-Canadiens.

M. Arthur Marcotte est né au Sault au Récollet, Montréal, le 8 mars 1873, de J. H. Marcotte et de Célina Beauchamp. Il fit ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse. Il prit ses degrés à l'Université Laval. En 1896, il devint secrétaire privé de l'hon, G. A. Nantel, ministre du département des Terres de la Couronne; poste qu'il occupa durant huit ans.

Le sénateur Marcotte vint dans l'Ouest en 1910. Il acheta une terre dans la Vallée Sainte-Claire, en Saskatchewan où il possède encore du terrain. En 1913, il fut admis dans la Société du Barreau de la Saskatchewan, comme avocat et conseiller. C'est alors qu'il ouvrit un bureau à Ponteix, où il pratique encore aujourd'hui.

Il est président du Barreau du district judiciaire de Gravelbourg depuis 1925.

Durant plusieurs année, il fut vice-président de l'A.C.F.C. Il est maintenant député de district des Chevaliers de Colomb.

Depuis son séjour à l'Université, il a toujours pris une part active a la politique. Il s'est présenté comme candidat à la législature provinciale dans les circonscription de Pinto Creek, Notukeu, et comme candidat au fédéral, dans la circonscription de Willow-Bunch.

Il est très connu parmi l'élément anglais et français de la province. Il compte beaucoup d'amis dans Québec. Très populaire dans le monde sportif, il fut durant de longues années champion du billard au Canada.

M. Marcotte remplira dignement le poste que vient de lui confier le gouvernement. L'honneur dont il est l'objet rejaillit sur tous les Franco-Canadiens de la province, qui ont été si vilement dénigrés depuis quelques années en Saskatchewan.

Aussi toutes les associations et clubs franco-canadiens offrent-ils, par la voix du *Patriote*, leurs plus sincères félicitations au sénateur Marcotte et l'expression de leur vive reconnaissance à l'hon. M. R. B. Bennett.

L'Exposition

Le 48e Exposition régionale à Prince-Albert, du 3 au 6 août. —Primes spéciales pour les différentes classes d'animaux et produits agricoles — L'Exposition couvre un rayon de 60 milles — Kinistino, Birch Hills, Shellbrook, Marcelin, Duck Lake, Rosthern, St-Louis, Wakaw, etc., seront représentés — L'audacieux "cow-boy" Hartwig, de renommée universelle, renouvellera ses vertigineuses culbutes —

La 48ème exposition annuelle, qui aura lieu sous peu à Prince-Albert, sera sans doute la plus belle du genre.

Pour qu'elle soit vraiment l'Exposition de toute la région de Prince-Albert, les promoteurs et les directeurs ont refait leur liste de primes, de façon à promouvoir davantage l'intérêt de tous les éleveurs et fermiers du district. Par exemple, celui ou celle, quelque soit sa place, sa position, son rang, qui présentera le meilleur cheval dans la classe des Clydes ou des Percherons, recevra un prix de $5.00. Il y aura un prix spécial pour les chevaux de trait et une catégorie pour paire de chevaux harnachés où pourront concourir les chevaux de la région; une division spéciale pour les bouvillons et les vaches à lait enregistrées du district de Prince-Albert. Et c'est ainsi sur toute la liste. Les gens de notre région auront autant de chance que les étrangers. Un événement particulier est le groupe de chevaux, de bouvillons, de vaches laitières, de moutons et de porcs qu'un nombre de fermiers d'une municipalité rurale peut former pour démonstration. Pour ces susdites sections une somme de $650.00 sera distribuée en primes.

Vu que Prince-Albert a été choisi comme premier district où aura lieu l'Exposition régionale de la Saskatchewan, on s'attend à un nombre considérable d'entrées, puisque le champ de cette démonstration couvre un rayon de 60 milles et que toutes les sociétés agricoles du district en font partie. Toutes les entrées de chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, oeufs, beurre, miel, grain battu et en gerbes, de chaque groupe dans son territoire auront droit à des prix de $400.00, $300.00, $200.00, $100.00. Nous sommes déjà assurés de nouvelles entrées de la région de Kinistino, Birch Hills, shellbrook, Marcelin et Prince-Albert; et nous nous attendons à voir la région de Duck Lake-Rosthern et de St-Louis-Wakaw emboîter le pas.

Une rare innovation à cette Exposition sera le grand Stampede, que se tiendra dans les après-midi de mardi, mercredi et jeudi sur le terrain de course devant l'estrade. Il ne faut pas confondre ce Stampede avec celui que nous avons habituellement, puisque les directeurs ont réussi de nous procurer John E. Hartwig, universellement connu pour le plus habile et le plus auda-

(Suite à la page 6)

La littérature canadienne et notre esprit national

PAROLES A MEDITER LE JOUR DE LA CONFEDERATION

Extrait d'une allocution prononcée à Toronto par Mgr Camille Roy, au banquet de l'Association des Auteurs Canadiens. Après avoir d'abord parlé en anglais, et formé des voeux pour la prospérité de l'Association des Auteurs Canadiens, Mgr Camille Roy ajoute en français les paroles suivantes que nous transmet un de ses auditeurs.

"Laissez-moi vous dire que parmi tous les idéals dont parlait M. Ligtcholl, et qui sont nécessaires à la vie d'un peuple, il y a celui de l'unité nationale.

Mais l'unité nationale suppose un esprit national. Et nous souffrons de n'avoir pas en assez grande mesure, un esprit national.

Il y a à cela deux causes: l'arrivée au Canada de populations nouvelles qui n'ont pu toujours prendre assez racine dans notre sol et dans notre vie canadienne, et de mesquines, jalouses querelles de race ou de religion.

Assurément, nous ne pouvons pas rêver d'un esprit national qui soit parfaitement homogène, qui soit fait, en toutes nos provinces, d'un océan à l'autre, des mêmes pensées, des mêmes traditions, des mêmes croyances, d'une même langue, des mêmes aspirations intellectuelles et artistiques. Nous ne le pouvons ... nous ne le devons pas.

Dans un pays comme le nôtre, habité surtout par deux grandes races, il y aura toujours une variété nécessaire de pensées, de traditions, de langue, de formes artistiques.

Cette variété est une richesse.

Mais au-dessus de ces variétés, au-dessus des provincialismes légitimes, il doit y avoir un esprit national commun à toutes les provinces et à toutes les races un esprit national, fait de liberté, de tolérance, de respect et de justice; un esprit national qui assure à notre pays, avec une grande prospérité économique, la paix intérieure, l'accord des races, l'épanouissement harmonieux de toutes les vertus sociales.

Sans cet esprit de concorde, sans ces sympathies mutuelles et effectives, il ne peut y avoir d'idéal commun, ni d'efforts unanimes vers la grandeur d'une même patrie. La passion d'abolir des droits naturels ou historiques, la passion de briser pour unifier, ne peut aboutir qu'à diviser.

Or, la littérature et les arts peuvent contribuer à créer chez nous l'unité et l'esprit national. Parce que c'est la littérature et les arts qui composent, établissent par la diffusion des idées, le programme spirituel de la vie nationale.

Historiens, poètes, romanciers, essayistes, critiques, tous semeurs d'idées, de doctrines, de jugements doivent s'efforcer, à l'occasion par leurs livres ou leurs écrits, d'abolir ce qui nous divise, et d'enseigner ce qui nous unit.

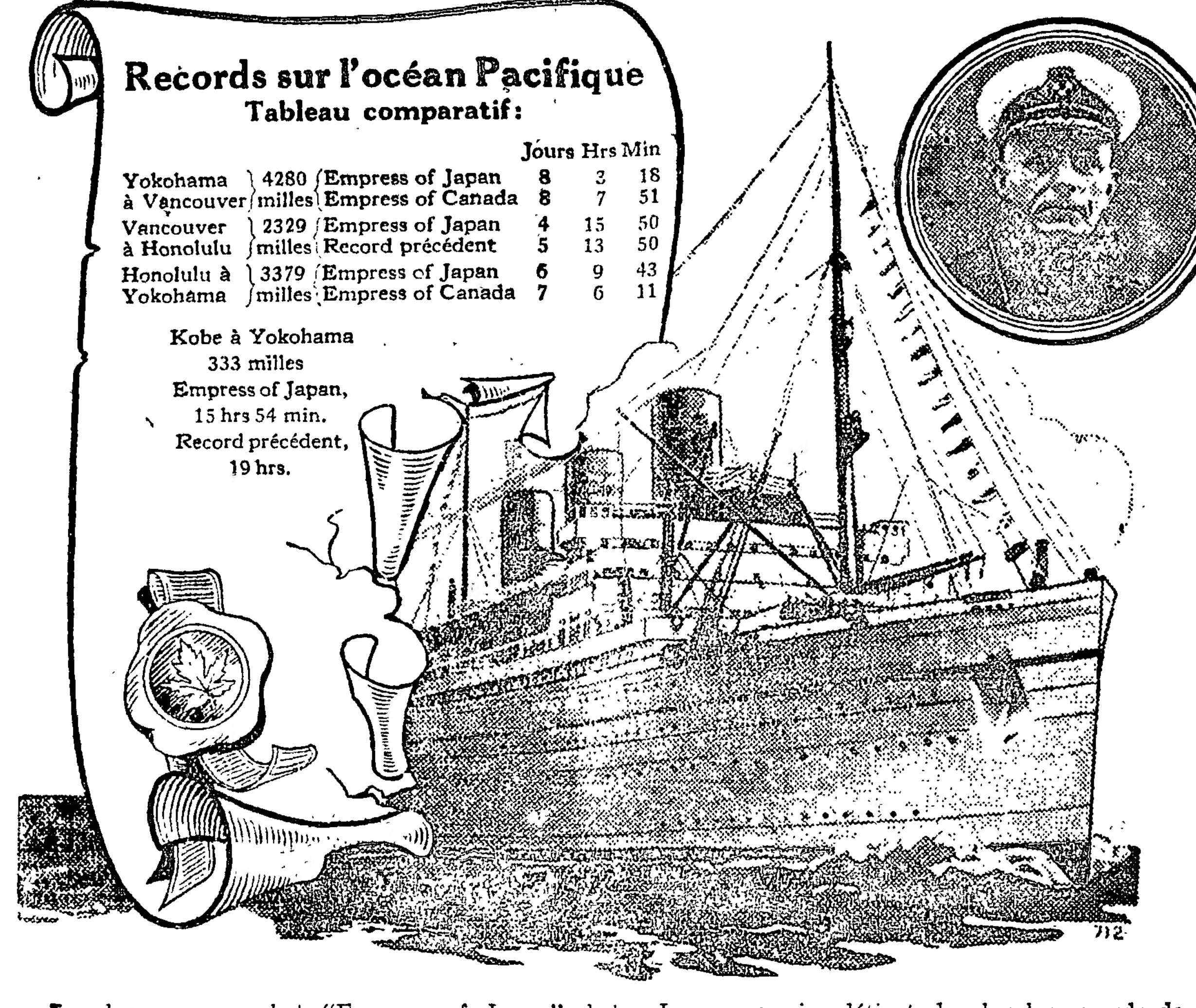
Notre littérature canadienne est bilingue: anglaise et française. Elle est riche de deux langues qui sont les plus belles, et aujourd'hui les plus universelles qui soient au monde: deux langues qui expriment deux âmes différentes. Mais notre littérature qui s'exprime par deux langues, fleurit sur un sol unique qui porte nos communes destinées.

C'est dans la poursuite de ces communes destinées que doivent se rencontrer tous nos écrivins canadiens.

La beauté magnifique et innombrable de notre sol, de nos lacs et de nos montagnes, le fonds substantiel de notre histoire, la variété touchante des traditions, la grâce pittoresque de nos légendes: tout cela fournit déjà aux écrivains des lieux de rencontre où les âmes se rapprochent.

Ajoutons toujours à cela la préoccupation de créer un esprit national, et notre littérature canadienne sera toujours chez nous, en même temps qu'un reflet de la beauté et, en même temps que la conscience impartiale du passé, elle sera toujours l'ouvrière spirituelle et bienfaisante de notre avenir.

Roi de la vitesse sur le Pacifique



Records sur l'océan Pacifique
Tableau comparatif:

			Jours	Hrs	Min
Yokohama à Vancouver	4280 milles	Empress of Japan	8	3	18
		Empress of Canada	8	7	51
Vancouver à Honolulu	2329 milles	Empress of Japan	4	15	50
		Record précédent	5	13	50
Honolulu à Yokohama	3379 milles	Empress of Japan	6	9	43
		Empress of Canada	7	6	11

Kobe à Yokohama
333 milles
Empress of Japan,
15 hrs 54 min.
Record précédent,
19 hrs.

Le luxueux paquebot "Empress of Japan" du Pacifique Canadien, d'un jaugeage de 26,000 tonnes, s'est d'emblée assuré le titre de roi de la vitesse et du confort sur l'océan Pacifique, après les nombreux records qu'il a établis depuis sa mise en service sur la route orientale, l'été dernier. Lors de sa dernière traversée de Yokohama à Vancouver, soit une distance de 4,280 milles, le navire effectua le trajet en 8 jours, 3 heures et 18 minutes, réduisant ainsi son record précédent par 3 heures et 40 minutes.

Le gros navire détient de plus les records de vitesse entre Vancouver et Honolulu; Honolulu et Yokohama et Yokohama et Kobe. Ce dernier record est considéré comme le meilleur jamais établi au Japon. Le commandant de l'"Empress of Japan", le capitaine Samuel Robinson, a déclaré après son dernier voyage, que le navire possédait encore une réserve considérable de puissance et qu'il pourrait décrocher un autre record dans un avenir rapproché.

NOUVELLES

La France accepte

Le Moratoire Franco-Etats-Unis est réglé après une conférence prolongée la France finit par s'entendre avec les Etats-Unis sur le plan de la dette de guerre proposé aux nations par le président Hoover.

Le port de Churchill ouvert

La navigation dans le port de Churchill s'est effectuée depuis le 13 juin et il n'y a plus de glace en vue.

La Saskatchewan et les accidents d'autos

La Saskatchewan, possédant le plus grand nombre d'autos, a subi moins d'accidents fatals que toutes les autres provinces du Dominion, ne déplorant que 51 fatalités sur un total de 1,289 pour tout le Canada.

LE CANADA EST EN FAVEUR DU MORATOIRE

Washington et Londres en ont été avertis — M. King appuie le gouvernement Bennett à ce sujet.

Ottawa. — Le premier-ministre R. B. Bennett a annoncé à la Chambre, que son gouvernement accepte l'offre d'un moratorium international d'une année faite par le président des Etats-Unis, M. Hoover. Avis de cette décision a été adressé à Washington et à Londres.

Le chef de l'opposition, M. Mackenzie King, a tout de suite déclaré que le parti libéral donne à ce propos son appui le plus entier au gouvernement.

M. Bennett avait pris la peine d'écrire sa déclaration de façon à éviter toute méprise quant à l'attitude du gouvernement en cette affaire. Il en a donné lecture à la députation.

L'initiative prise par les Etats-Unis, dit-il, est de nature à rétablir de saines conditions économiques dans le monde entier. Un moratorium d'une année pour toutes les dettes de guerre internationales permettra aux pays les plus lourdement chargés de respirer. Cette mesure fera renaître la confiance en permettant que de fortes sommes d'argent soient affectées à la reconstruction économique.

La suspension des paiements de réparation par l'Allemagne signifiera pour le Canada, au cours des douze prochains mois, une perte de revenu d'un peu plus de $4,000,000 Etant donné l'état de nos finances si l'on tient compte du fait que 10 pour cent de notre dépense publique est une conséquence directe de notre participation à la guerre, une

Mais le gouvernement croit que le peuple du Canada est prêt à acquiescer à l'offre généreuse du président Hoover, à faire sa part pour que les conditions économiques du monde s'améliorent.

Le gouvernement Bennett accepte donc en principe la proposition Hoover et il se déclare prêt à suivre l'attitude du gouvernement britannique.

Dès que la proposition aura été acceptée par les principaux gouvernement canadien avisera la Banque des règlements internationaux de suspendre, en ce qui le concerne, le paiement des réparations allemandes. Londres et Washington ont déjà été informés de la décision du gouvernement d'Ottawa.

Un Moratorium d'un an pour les Dominions

UNE DECISION DU GOUVERNEMENT MACDONALD EN RAPPORT AVEC LA PROPOSITION HOOVER.

Londres. — La Grande-Bretagne a accordé, un moratoire d'un an aux Dominions pour le paiement de leurs dettes de guerre au Royaume-Uni, se conformant ainsi à ce que le très honorable Philip Snowden, chancelier de l'Echiquier, a déclaré à la Chambre des Communes être l'esprit et la lettre de la proposition du président Hoover, des Etats-Unis.

Bennett demanderait $25,000,000 ou plus pour le chômage

Toronto. — Le Globe de Toronto publie la dépêche suivante de son correspondant d'Ottawa: "Il est possible qu'avant la prorogation du parlement, le premier ministre demande un fonds de secours d'urgence de $25,000,000 ou plus, afin de venir en aide aux sans-travail et de soulager la détresse dans tout le Dominion l'hiver prochain. Les plus graves aspects de la situation ont été révélés au cabinet fédéral. L'hon. Gideon Robertson, ministre du Travail, est revenu à Ottawa, après s'être rendu compte de la situation dans les provinces de l'ouest Le sénateur Robertson a parlé pendant plus d'une heure devant les membres du cabinet.

"Plusieurs députés de l'ouest, au courant de la situation dans leur région, déclarent qu'elle sera pire l'hiver prochain qu'elle ne l'a été l'hiver dernier, vu que la plupart des fermiers ont épuisé leurs maigres épargnes l'hiver dernier. Ils n'ont rien en banque. Le sénateur Robertson rapporte que le chômage est étendu et sérieux dans tous les grands centres de la population, y compris Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

'Les mesures de secours qu'adoptera le gouvernement seront annoncées en chambre par le premier ministre Bennett".

Le contrôle de la radiophonie au fédéral

Ottawa. — La Cour Suprême du Canada a rendu jugement dans la cause de référence du procureur général du Canada, sur le contrôle de la radio au Canada. Elle a décidé que le contrôle de la radiophonie appartient au gouvernement fédéral et non au gouvernement provincial comme le prétendait le procureur général de la province de Québec, M. L. A. Taschereau.

La prorogation sera retardé si nécessaire

Ottawa. — Les libéraux ont tenu un caucus auquel ils ont décidé de retarder la prorogation, si c'est nécessaire, mais de ne pas s'en aller avant que le gouvernement ait clairement fait savoir ce qu'il a l'intention de faire pour diminuer le chômage en Canada.

UN MORATOIRE

Régina. — Lors d'une assemblée des principales unions ouvrières de Régina, la semaine dernière, une résolution fut adoptée demandant la mise en vigueur d'un moratoire, aussi longtemps que sévira la crise du chômage.

Il fut décidé de tenir un congrès général de toutes les associations ouvrières de la province, jeudi le 13 août, dans le but d'étudier les problèmes que doit confronter la classe ouvrière et de tâcher d'alléger son fardeau.

La France vote 96 millions pour ses travaux de défense

Paris — La Chambre des députés a voté des crédits additionnels s'élevant à $96,000,000.00, pour compléter les fortifications de la frontière. Le programme du gouvernement comporte un total de 152 millions pour les fortifications.

Les crédits ont été approuvés malgré l'opposition des socialistes qui voulaient en déférer l'examen jusqu'en février prochain, après la conférence de Genève sur le désarmement. Leur motion a été défaite par un vote de 420 contre 156. Les crédits ont été votés par 450 contre 155.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

L'Encyclique "Quadragesimo Anno"

Suite

Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens. Assurément, les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien, ainsi qu'il en est non seulement dans les familles d'agriculteurs, mais aussi chez un grand nombre d'artisans ou de petits commerçants. Mais il n'est aucunement permis d'abuser de l'âge des enfants ou de la faiblesse des femmes. C'est à la maison avant tout, ou dans les dépendances de la maison, et parmi les occupations domestiques qu'est le travail des mères de familles. C'est donc par un abus néfaste, et su'il faut à tout prix faire disparaître, que les mères de famille, à cause de la modicité du salaire parternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs tout particuliers qui leur incombent, — avant tout l'éducatio ndes enfants.

On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions A cet égard, il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'une relèvement parallèle du salaire, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires.

La situation de l'entreprise

Dans la détermination de salaires, on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre. Assurément, si par son indolence, sa négligence, ou parce qu'elle n'a pas un suffisant souci du progrès économique et technique, l'entreprise réalise de moindres profits, elle ne peut se prévaloir de cette circonstance comme d'une raison légitime pour réduire le salaire des ouvriers. Mais si, d'autre part, les ressources lui manquent pour allouer à ses employés une equitable rémunération, soit qu'elle succombe elle-même sous le fardeau de charges injustifiées, soit qu'elle doive ecouler ses produits à des prix injustement déprimés, ceux qui la réduisent à cette extrémité se rendent coupables d'une criante iniquité, car c'est par leur faute que les ouvriers sont privés de la rémunération qui leur est due lorsque, sous l'empire de la nécessité, ils acceptent des salaires inférieurs à ce qu'ils étaient en droit de réclamer.

Que tous donc, les ouvriers comme les patrons, s'appliquent, en parfaite union d'efforts et de vues, à triompher de toutes les difficultés et à surmonter tous les obstacles; que les pouvoirs publics ne leur ménagent pas, à cette fin salutaire, l'assistance d'une politique avisée! Que si l'on ne réussit pas néanmoins à conjurer la crise, la question se posera de savoir s'il convient de maintenir l'entreprise ou s'il faut pourvoir de quelque autre manière à l'intérêt de la main-d'oeuvre. En cette occurrence, certainement très grave, il est nécessaire surtout que règnent entre les dirigeants et les employés une étroite union et une chrétienne entente des coeurs, qui se traduisent en d'efficaces efforts.

Les exigences du bien commun

On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Nous avons dit plus haut combien il importe à l'intérêt commun que les travailleurs et employés puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires afin de se constituer ainsi une modeste fortune. Mais il est un autre aspect de la question, à peine moins important, qu'on ne peut, de nos jours moins que jamais, passer sous silence. Nous voulons parler de la nécessité d'offrir à ceux qui peuvent et veulent travailler la possibilité d'employer leurs forces, Or, cette possibilité dépend, dans une large mesure, du taux des salaires, qui multiplie les occasions du travail tant qu'il reste contenu dans de raisonnables limites, et les réduit au contraire dès qu'il s'en écarte. Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau ou trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également le chômage. Ce mal, qui sévit tout particulièrment sous Notre pontificat et afflige un très grand nombre de travailleurs, les plonge dans la misère et les expose à mille tentations; il consume la prospérité des nations et compromet, par tout l'univers, l'ordre public, la paix et la tranquillité. A comprimer ou hausser indûment les salaires, dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait assurément de la justice sociale. Celle-ci demande au contraire que tous les efforts et toutes les volontés conspirent à réaliser, autant qu'il se peut faire, une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance.

Au même résultat contribuera encore un raisonnable rapport entre les différentes catégories de salaires et, ce qui s'y rattache étroitement, un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique, telles que l'agriculture, l'industrie, d'autres encore. Où cette harmonieuse proportion se réalisera, ces différentes activités s'uniront et se combineront en un seul organisme et, comme les parties du corps, se prêteront un mutuel et bienfaisant concours. L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice.

La restauration de l'ordre social

Ce que Nous avons dit jusqu'à présent de l'équitable répartition des biens et du juste salaire regarde surtout les individus et ne touche qu'indirectement cet ordre social que Léon XIII, Notre prédécesseur, s'est appliqué avec tant de sollicitude à restaurer selon les principes de la saine philosophie et à organiser plus parfaitement suivant les sublimes préceptes de la loi évangélique.

Toutefois, pour affermir ce qu'il a lui-même si heureusement commencé, pour mener à bien la tâche qui reste à accomplir et pour en faire retirer à la famille humaine de plus amples et de plus heureux fruits, deux choses surtout sont nécessaires: la réforme des institutions et la réforme des moeurs.

Parlant de la réforme des institutions, c'est tout naturellement l'Etat qui vient à l'esprit. Non certes qu'il faille fonder sur son intervention tout espoir de salut! Mais, depuis que l'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et l'Etat. Cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'Etat sur qui retombent, dès lors, tous les groupements disparus et qui se voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités.

Il est vrai, sans doute, et l'histoire en fournit d'abondants témoignages, que, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités. Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale: de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.

Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques.

Collaboration des divers corps professionnels

L'objectif que doivent avant tout se proposer l'Etat et l'élite des citoyens, ce à quoi ils doivent appliquer tout d'abord leur effort, c'est de mettre un terme au conflit qui divise les classes et de provoquer et encourager une cordiale collaboration des professions.

La politique sociale mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels. Jusqu'à présent, en effet, la société reste plongée dans un état violent, partant instable et chancelant, puisqu'elle se fonde sur des classes que des appétits contradictoires mettent en conflit et qui, de ce chef, inclinent trop facilement à la haine et à la guerre. En effet, bien que le travail, ainsi que l'exposait nettement Notre prédécesseur dans son Encyclique, ne soit pas une simple marchandise, qu'il faille reconnaître en lui la dignité humaine de l'ouvrier et qu'on ne puisse pas l'échanger comme une denrée quelconque, de nos jours, sur le marché du travail, l'offre et la demande opposent les parties en deux classes, comme en deux camps; le marché en un champ clos où les deux armées se livrent un combat acharné.

A ce grave désordre qui mène la société à la ruine, tout le monde le comprend, il est urgent de porter un prompt remède. Mais on ne saurait arriver à une guérison parfaite que si à ces classes opposées on substitue des organes bien constitués, des "ordres" ou des "professions" qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes tranches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent. De même, en effet, que ceux que rapprochent des relations de voisinage en viennent à constituer des cités, ainsi la nature incline les membres d'un même métier ou d'une même profession, quelle qu'elle soit, à créer des groupements corporatifs, si bien que beaucoup considèrent de tels groupements comme des organes sinon essentiels, du moins naturels dans la société.

L'ordre résultant, comme l'explique si bien saint Thomas, de l'unité d'objets divers harmonieusement disposés, le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent. Or, ce principe d'union se trouve, — et pour chaque profession, dans la production des biens ou la prestation des services que vise l'activité combinée des patrons et des ouvriers qui la constituent; — et pour l'ensemble des professions, dans le bien commun auquel elles doivent toutes, et chacune pour sa part, tendre par la coordination de leurs efforts. Cette union sera d'autant plus forte et plus efficace que les individus et les professions elles-mêmes s'appliqueront plus fidèlement à exercer leur spécialité et à y exceller De ce qui précède, on concluera sans peine qu'au sein de ces groupements corporatifs, la primauté appartient incontestablement aux intérêts communs de la profession; entre tous, le plus important est de veiller à ce que l'activité collective s'oriente toujours vers le bien commun de la société. Pour ce qui est des questions dans lesquelles les intérêts particuliers, soit des employeurs, soit des employés, sont en jeu de façon spéciale au point que l'une des parties doive prévenir les abus que l'autre ferait de sa supériorité, chacun des deux pourra délibérer séparément sur ces objets et prendre les décisions que comporte la matière.

Il est à peine besoin de le rappeler ici, ce que Léon XIII a enseigné au sujet des formes de gouvernement vaut également, toute proportion gardée, pour les groupements corporatifs des diverses professions et doit leur être appliqué; les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu seulement qu'il soit tenu compte des exigences de la justice et du bien commun.

Mais, comme les habitants d'une cité ont coutume de créer aux fins les plus diverses des associations auxquelles il est loisible à chacun de donner ou de refuser son nom, ainsi les personnes qui exercent la même profession gardent la faculté de s'associer librement en vue de certains objets qui, d'une manière quelconque, se rapportent à cette profession. Comme ces libres associations ont été clairement et exactement décrites par Notre illustre prédécesseur, il suffira d'insister sur un point: l'homme est libre non seulement de créer de pareilles Sociétés d'ordre et de droit privé, mais encore de leur "donner les statuts et règlements qui paraissent les plus appropriés au but poursuivi". La même faculté doit être reconnue pour les associations dont l'objet déborde le cadre propre des diverses professions. Puissent les libres associations qui fleurissent déjà et portent de si heureux fruits, se donner pour tâche, en pleine conformité avec les principes de la philosophie sociale chrétienne, de frayer la voie à ces organismes meilleurs, à ces groupements corporatifs dont Nous avons parlé, et d'arriver, chacune dans la mesure de ses moyens, à en procurer la réalisation.

Restauration d'un principe directeur de la vie économique

Une autre chose encore reste à faire, qui se rattache étroitement à tout ce qui précède. De même qu'on ne saurait fonder l'unité du corps social sur l'opposition des classes, ainsi on ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. C'est en effet de cette illusion, comme d'une source contaminée, que sont sorties toutes les erreurs de la science économique individualiste. Cette science, supprimant par oubli ou ignorance le caractère social et moral de la vie économique, pensait que les pouvoirs publics doivent abandonner celle-ci, affranchie de toute contrainte, à ses propres réactions, la liberté du marché et de la concurrence lui fournissant un principe directif plus sûr que l'intervention de n'importe quelle intelligence créée. Sans doute, contenue dans de justes limites, la libre concurrence est chose légitime et utile; jamais, pourtant, elle ne saurait servir de norme régulatrice à la vie économique. Les faits l'ont surabondamment prouvé, depuis qu'on a mis en pratique les postulats d'un néfaste individualisme. Il est donc absolument nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace. La dictature économique qui a succédé aujourd'hui à la libre concurrence ne saurait assurément remplir cette fonction; elle le peut d'autant moins que, immodérée et violente de sa nature, elle a besoin, pour se rendre utile aux hommes, d'un frein énergique et d'une sage direction, qu'elle ne trouve pas en elle-même. C'est donc à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques, c'est-à-dire à la justice et à la charité sociales. Cette justice doit donc pénétrer complètement les institutions mêmes et la vie tout entière des peuples; son efficacité vraiment opérante doit surtout ce manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte la vie économique. Quant à la charité sociale, elle doit être l'âme de cet ordre que les pouvoirs publics doivent s'employer à protéger et à défendre efficacement; tâche dont ils s'acquitteront plus facilement s'ils veulent bien se libérer des attributions qui, Nous l'avons déjà dit, ne sont pas de leur domaine propre.

Il convient aussi que les diverses nations, si étroitement solidaires et interpendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale.

Si donc l'on reconstitue, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'activité économique son principe régulateur, alors se vérifiera en quelque manière du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ: "Tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité."

A suivre

x

UN PEUPLE ESCLAVE

Le *Messager socialiste* du 25 avril 1931, organe de la section russe de la IIe Internationale, annonce que "deux millions de paysans et d'ouvriers ont été arrêtés par la G.P.U., au cours des deux dernières années et que plus d'un million de ces détenus sont employés aux travaux forcés.

D'après les donées fournies par un ancien membre de la G.P.U., tombé en disgrâce, leur nombre se serait élevé déjà après une année, au 1er mai 1930, à 662.000 personnes, dont 570.000 hommes, 74,000 femmes et 18.000 jeunes gens et jeunes filles. Ces derniers chiffres ne comprennent pas la Sibérie.

Ayant décimé les classes aisées et les intellectuels la dictature moscovite s'en prend aujourd'hui aux prêtres, aux socialistes, aux Juifs sionistes, mais surtout aux travailleurs. Ce sont avant tout les koulaks, ces cultivateurs qui n'estiment pas devoir se soumettre aux règles du collectivisme intégral, et avec eux tous les ouvriers qui, à bon droit réclament la liberté du travail abolie par la règlementation soviétique actuelle.

L'ouvrier d'usine, tout comme le cultivateur, est tombé au rang d'une marchandise dont le gouvernement dispose à sa guise, allant même jusqu'à vendre cette main-d'oeuvre économique aux entreprises chargées d'exploiter les immenses forêts de la Russie septentrionale.

Condamnés à travailler au coeur de l'hiver par 70 degrés de latitude de nord dans des solitudes où règne un froid qui atteint jusqu'à 47 egrés sous zéro, ces malheureux, qui sont généralement séparées de leurs formes et de leurs enfants, logent dans des baraques ouvertes à tous les vents contre lesquels ne les protègent qu'imparfaitement les haillons dont ils sont recouverts.

La tâche enorme qui leur est assignée et qu'ils doivent accomplir en travaillant jour et nuit sous peine de mourir de faim les épuise au point que plusieurs dizaines de milliers avaient succombé au cours de l'hiver dernier.

L'été même n'apporte qu'un répit bien relatif à ces esclaves. Ne sont-ils pas en effet tenus de fournir à leurs bourreaux une somme de travail suffisante et ininterrompue pour leur permettre en pratiquant le dumping d'inonder l'Europe de marchandises dont les rix défient la concurrence.

C'est la raison pour laquelle les ouvriers qui, en hiver, ont exploité les forêts du Nord, sont attribués ou même vendus pour l'été aux exploitations qui extraient des tourbières le combustible nécessaire aux usines russes. Après avoir affronté le froid de l'hiver, ces pauvres gens poursuivent en été leur travail forcé dans l'eau à raison de 9 heures par jour et de 35,000 briques à fournir par équipe. "Peu nombreux, écrit un témoin, sont ceux qui ont pu supporter cette épreuve. Chaque jour on nous donnait la quinine, mais cela nous aidait peu et la malaria fauchait les gens".

Tout aussi lugubre est le sort de ceux qui servent à construire la voie d'accès aux forêts et un rescapé a pu écrire en parlant d'eux: "Chaque mètre carré de la route est arrosé de larmes et de sang".

BELLEGARDE, Sask.

PIQUE-NIQUE

Nous avons eu une journée vraiment idéale pour le pique-nique de samedi, le 27 juin. Le lendemain soir, à la séance dramatique, dans notre salle paroissiale, donnée par les jeunes gens du cercle local, les acteurs furent vivement applaudis par la foule qui comblait la salle. Les recettes furent très satisfaisantes.

DISTRIBUTION DES PRIX

Mardi, le 30 juin, on faisait la distribution des prix dans la salle paroissiale aux élèves de l'école. Comme par le passé suivait une charmante petite séance récréative pour les parents de nos élèves.

VISITE DE SON EXCELLENCE

Jeudi, le 2 juillet, nous avons eu la visite de S. Ex. Monseigneur J. McGuigan. A son passage, il confirma 60 enfants et donna le sermon en français en en anglais. Dans l'après-midi, Monseigneur rend visite aux Révérendes Soeurs de la Croix. A 8 h. 30 m., tous les paroissiens se rendent à la salle pour souhaiter la bienvenue à S. Excellence.

MESSE SOLENNELLE

Pour le premier vendredi du mois, la messe fut célébrée par S. Ex. Mgr McGuigan, assisté de notre curé M. l'abbé J. Bois et du R. P. Lachapelle, de la Congrégation de N.-D. de la Salette, de Forget, comme diacre et sous-diacre. Un grand nombre s'approche de la Sainte Table.

Après la messe, il y a procession au cimetière. Là, notre premier pasteur développa le texte "C'est une sainte et salutaire pensée que de prier pour les défunts". Après la visite du cimetière, notre curé chanta le service anniversaire de Mlle Marguerite Gervais décédée à la même date l'année dernière. La paroisse se rendit généreusement à toutes ses cérémonies si éclatantes et si touchantes. Vers une heure, S. Ex. Monseigneur McGuigan partait pour St-Rφphael.

L'A.C.J.C.

Ces fondations . . dans l'Ouest

EN SASKATCHEWAN

Là aussi la moisson acejiste était abondante, invitatrice.

Oh! ce petit bijou de ville qu'on appelle Gravelbourg, si heureusement prédestiné à devenir un centre épiscopal!

Une intensité de vie religieuse et artistique s'affirme et nous impressionne dès l'arrivée. Toute une série d'édifices dans leur heureuse variété proclame la culture étonnante de ce curé artiste, peintre, architecte et surtout apôtre qui a présidé à la création d'un si magnifique ensemble. Mgr. Charles Maillard, P. D., malgré tant de surcharges et de sollicitations diverses a trouvé moyen d'accompagner l'Aumônier général dans ses fondations de cercles. M. l'abbé Le-Ph. Jérôme, l'actif et populaire organisateur de la jeunesse de Gravelbourg, se prêta d'une façon généreuse et pratique à la formation de l'A.C.J.C., dans le diocèse.

S. E. Mgr Villeneuve

L'évêché de Gravelbourg est un foyer intense d'acéjisme. C'est évident puisque Mgr Villeneuve y préside! N'est-il point depuis longtemps notre Ami! Et cette amitié chez Son Excellence n'est-elle pas étonnamment communicative?

Lors du passage de l'Aumônier général à Gravelbourg, Monseigneur était absent. Il semblait être présent tant son esprit dominait. On voulait recevoir l'Aumônier général comme Monseigneur l'aurait reçu. On souhaitait, on approuvait la fondation des cercles comme Monseigneur l'aurait souhaitée et approuvée. Lettre, télégramme à Monseigneur?... Inutile. Son esprit suffisait... et sa parole d'autrefois qui résonnait en écho réconfortant: "Le moment viendra bientôt, j'espère, où je pourrai poster à des points stratégiques la jeunesse qui tient!" Ce moment était venu. Et Monseigneur, l'apprit à Québec... en lisant le journal!

A l'Aumônier qui s'en excusait un peu plus tard, Monseigneur répondait aimablement: "Je vous en félicite, mon Père: ça va mieux dans mon diocèse quand je n'y suis pas!" Mais l'Aumônier pouvait protester: il avait été témoin que Monseigneur y est encore ... même quand il n'y est point!

Et voilà comment une demi-douzaine de cercles purent être fondés en Saskatchewan. Gravelbourg porte déjà en fleur l'espoir d'une Union régionale pleine de promesse et d'avenir.

FIN D'ANNÉE

Sous ce titre, M. Donatien Frémont, directeur de La Liberté de Winnipeg touche à une lacune très en vogue chez les Franco-Canadiens de l'Ouest. Ce qu'il dit du Manitoba s'applique parfaitement à nos compatriotes de la Saskatchewan. Nous présentons à nos lecteurs cet article et les prions de le bien méditer.

Mais n'y a-t-il pas, chez nous, une tendance à retirer les enfants trop tôt de l'école? Nous comprenons que dans certains cas, les nécessités matérielles ne laissent pas le choix d'en agir autrement; mais il y en a beaucoup d'autres où les parents ne font pas tout leur devoir. Le nombre d'enfants canadiens-français qui poussent leurs études plus loin que le huitième grade est certainement inférieur à ce qu'il devrait être normalement. Nous ne parlons pas des petites écoles rurales, dont la situation est un peu spéciale. A Saint-Boniface, dans deux grandes écoles considérées comme françaises, on serait étonné de connaître la faible proportion des nôtres dans les cours supérieurs.

Il faut voir dans cette anomalie la cause première de certains insuccès où nous sommes tentés de voir de l'injustice, alors que nous devrions surtout nous en prendre à notre négligence. Tout le monde se rend compte qu'à notre époque l'instruction devient de plus en plus indispensable pour faire son chemin dans la vie. Entre de nombreux candidats pour une position, on choisira forcément celui que ses connaissances rendent le plus apte à la bien remplir.

Nous nous plaignons fréquemment que nous ne sommes pas représentés comme nous y aurions droit dans les différentes administrations ou services publics; nous trouvons que les meilleurs postes vont invariablement aux autres. Mais avons-nous toujours les sujets qualifiés pour les emplois que nous ambitionnons? Trop souvent, lorsque les pouvoirs publics ou des institutions privées seraient disposés à satisfaire à nos requêtes, nous sommes surpris nous-mêmes du petit nombre de candidats sérieux que nous avons à présenter.

Encore une fois, c'est à l'école que remonte la cause première de cette lacune. Celui qui n'y a pas fait un stage suffisant ne peut espérer le même avancement que ses camarades plus heureux et se condamne aux besognes inférieures. S'il y a de notoires exceptions à cette règle, elles ne sauraient l'ébranler dans sa base. Il demeure malheureusement vrai que nous nous privons de chances de réussite, et que notre groupe en souffre, parce que nous n'attachons pas suffisamment de prix à une bonne formation scolaire.

L'évolution au Canada

Le sénateur Rodolphe Lemieux expose cette évolution dans la nouvelle Revue de l'Université d'Ottawa, janvier-mars 1931.

Il fallait une singulière et magnifique audace pour confier l'unité de l'Empire à des éléments aussi spirituels, pour tenter de la fonder sur les libertés particulières les plus complètes, sur les indépendances locales les mieux reconnues, sur une liberté de mouvements identique à celle dont jouissent les Etats indépendants. Il y fallait surtout une clairvoyance incomparable, une clairvoyance que la raison humaine laissée à elle seule n'aurait su atteindre si les événements, si l'expérience n'étaient pas venus à deux reprises la guider et la diriger. La plupart des hommes d'Etat britanniques ont éprouvé un vertige devant cette vision de l'Empire moderne qu'aucun lien administratif ou législatif ne relierait plus. Il fallait la foi superbe et le génie audacieux de quelques natures privilégiées pour le confier à ce fleuve si puissant des sentiments qui l'entraîne en son cours majestueux et le porte en sûreté vers un avenir plein de promesses.

Donc, si au sens strict des textes, le Canada est un Etat dépendant et non souverain, si le Parlement de Grande-Bretagne détient encore un droit législatif supérieur à celui du Parlement canadien, il n'en est pas moins vrai que la pratique constitutionnelle a été telle qu'on ne peut plus affirmer qu'en fait, l'Etat présent du Canada se trouve défini par le texte même amendé de l'acte de l'Amérique britannique du Nord. En d'autres termes, l'enveloppe de la loi ne retient plus le grain mûri de la nationalité canadienne. Le rêve des Pères de la Confédération s'est accompli et le gouvernement par Downing Street est maintenant une chose du passé. Depuis 1867 les provinces réunies du Canada ont travaillé à leur développement collectif.

MacDonald, Laurier, Borden, King ont tous avancé dans le même sillage. Et la grande guerre de 1914 est venue singulièrement hâter les choses.

MacDonald, en 1871 et vers 1880, affirma fortement le sentiment canadien. En 1871, peu après la Confédération, se produisit un incident qui éveilla dans une certaine mesure la méfiance des Canadiens. Les Etats-Unis et le Canada avaient à régler entre eux plusieurs différents importants. Et l'Angleterre conduisait les négociations par l'intermédiaire de quatre délégués, auxquels avait réussi à s'adjoindre le premier ministre de notre pays, Sir John MacDonald. Celui-ci s'aperçut bien vite que ses collègues britanniques défendaient plus sérieusement les intérêts de leur pays que ceux du sien, qu'ils avaient toujours les yeux fixés sur Londres au lieu de les avoir sur Ottawa, et qu'enfin ils sacrifiaient volontiers la colonie pour la métropole. Sir John MacDonald protesta avec véhémence auprès du gouvernement britannique et obtint partiellement gain de cause l'incident eut tout de même beaucoup de retentissement et laissa une impression ineffaçable.

Les jeunes Dominions remplis d'une robuste vitalité demandèrent très vite des concessions. Et ils en obtinrent deux très importantes vers 1880. L'Angleterre, tout d'abord, s'engagea à ne plus signer aucune convention de commerce qui s'appliquerait dans ses grandes colonies si celles-ci s'y opposaient et manifestaient leur refus de les accepter. En second lieu, elles négocierait pour elles, et avec l'aide d'un représentant qu'elles nommeraient, les conventions qu'elles désireraient. La mère-patrie nous concédait ainsi une certaine mesure d'initiative diplomatique et reconnaissait le bien fondé de nos répugnances aux traités qui lui convenaient mais pouvaient nous être désavantageux.

Le droit de négocier eux-mêmes sans intermédiaires, leurs conventions de commerce, les Dominions l'obtinrent en 1907, et c'est le Canada qui remporta cette victoire pour eux. Et ce qui est plus significatif encore, et qu'il faut admirer, c'est qu'il triompha ainsi au cours de négociations avec la France.

L'un des délégués canadiens s'appelait M. Fielding, l'autre M. Brodeur. L'ambassadeur britannique à Paris les présenta à quelques membres du gouvernement français, puis, avec grâce et discrétion, s'effaça, disparut, et les laissa en tête à tête. Il ne reparut qu'à la fin après la rédaction définitive du traité pour apposer sa signature au bas du document officiel.

Une autre étape était franchie. Désormais les Dominions conduiraient eux-mêmes les négociations préparatoires aux traités aussi bien que les négociations finales. Leur délégué qui avait occupé si longtemps une position subalterne passait au premier plan.

Durant les quinze années qu'il fut au pouvoir, Sir Wilfrid Laurier a assisté quatre fois à des conférences impériales. Guidé par ces grands principes qui sont à la base du libéralisme anglais, il a su y représenter son pays avec un tact incomparable et un éclat sans précédent. A chaque occasion, ce fut à la fois un triomphe personnel et un acheminement de plus ne plus marqué vers l'autonomie la plus large et la plus complète pour son pays.

1897. — C'est la consécration de l'indépendance fiscale du Canada par la dénonciation des traités belge et allemand; c'est la fière déclaration d'un grand chef énonçant pour la première fois une phrase devenue célèbre: "Le Canada est une nation."

1902. — C'est l'assaut de Chamberlain en faveur de la Fédération impériale et d'une contribution directe à la marine britannique. C'est Laurier qui se redresse pour y résister victorieusement.

1907 — Nouveau pas en avant. Laurier s'oppose de nouveau à une contribution à la marine de guerre de l'Empire. De plus, les relations entre la métropole et les colonies ont changé: elles seront à l'avenir celles existant entre gouvernement libres. C'est Laurier qui trouva la formule pour en exprimer le mécanisme: "L'unité impériale au moyen de l'autonomie locale."

1911. — C'est l'échec, grâce à Laurier, de la politique de contribution en argent au Trésor impérial et l'établissement d'un Conseil impérial.

La grande guerre de 1914 devait, comme résultat de notre participation, développer davantage l'autonomie du Canada. L'Angleterre et les Dominions forment un Cabinet impérial de guerre qui aura la double tâche de diriger l'effort militaire de l'Empire et de conduire en même temps la politique étrangère de l'Empire. Les colonies passent de l'état de subalternes à l'état d'associés. Ils apportent leur contribution de cette politique extérieure impériale à laquelle ils n'ont pas encore touché.

Les contingents importants alignés sur le front de l'Ouest, les dépenses énormes encourues, ne leur donnent-ils pas un droit de regard sur la diplomatie impériale? Aussi bien, les Dominions envoient au gouvernement impérial la dépêche suivante:

"Tous les traités et conventions relatifs à la conclusion de la paix doivent être rédigés de façon à ce que les Dominions y apparaissent comme parties contractantes et les signent. Cette procédure sera une reconnaissance appropriée du rôle joué par la communauté des nations britanniques à la conférence et fera voir le statut nouveau des Dominions."

Jusqu'ici les Dominions n'ont vu que les conventions de commerce dans les affaires diplomatiques. Ils entrent maintenant de plein pied dans la politique extérieure proprement dite. Et chacun d'eux est représenté à Versailles par une délégation spéciale. Et chacun des membres de cette délégation reçoit du roi d'Angleterre ses lettres de créance, non pas du roi d'Angleterre conseillé et avisé par le gouvernement anglais, mais du roi d'Angleterre avisé par le ministère canadien pour la délégation canadienne.

Signature, ratification, négociations, lettres de créance, voilà autant de points qui révèlent une indépendance et pour ainsi dire une souveraineté diplomatique que la guerre a fait fleurir avec rapidité.

Enfin, pour couronner ce triomphe voici que les Dominions font leur entrée dans la Société des Nations et obtiennent le privilège de se mêler à la politique extérieure mondiale, à la politique internationale, à la diplomatie, qui embrasse de ses fils presque tout le globe habité. Le Canada fournit bientôt un président à cette Société, puis il entre au Conseil de la Société. C'est la fleur qui vient s'épanouir au bout de la tige de l'indépendance diplomatique.

Et ce statut, le Canada se fait un devoir de le maintenir. En 1922, il décide de s'entendre avec les Etats-Unis pour conserver et réglementer les immenses pêcheries de flétan de l'océan Pacifique. C'est un ministre du Canada, M. Ernest Lapointe, qui signe le traité pour nous seul, sans intervention cette fois-ci de l'ambassadeur britannique à Washington.

En même temps que les Dominions conquéraient ainsi de haute lutte leur liberté diplomatique, l'Angleterre perdait le pouvoir de les lier par ses propres traités et de lier ainsi l'Empire. Le traité de Locarno contient en effet la clause suivante: "Le présent traité n'imposera aucune obligation à aucun des Dominions britanniques ou à l'Inde, à moins que le gouvernement de ce Dominion ou de l'Inde ne signifie qu'il accepte ces obligations." Et cette clause incorporait d'une façon officielle le voeu d'une conférence impériale qui avait déclaré qu'aucune partie de l'Empire ne serait chargée d'une obligation active sans son consentement explicite.

L'évolution est ainsi complète. En soixante ans, le Canada a conquis le droit et la liberté des relations diplomatiques. Ce grand changement s'est fait en marge de sa Constitution, un précédent se posant après l'autre d'une manière aussi régulière que les échelons d'une échelle. Mais par un prodige d'entente mutuelle et de concessions, l'unité de l'Empire n'est pas rompue. De cette liberté ne sort pas la désagrégation mais une unité plus spirituelle, plus volontaire, librement consentie mais aussi forte.

De 1867 à 1914, le Canada avait graduellement élargi son autonomie, mais on peut dire que, depuis la grande guerre, il a brûlé les étapes. Depuis 1918 surtout, le Canada, comme les autres Dominions britanniques d'ailleurs, a pris plus entière possession de sa liberté d'action tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Grâce à Dieu, il ne peut plus être question de faire du Canada un Etat vassal, taillable et corvéable à merci. Nous avons en vérité un gouvernement responsable et un Parlement représentant l'opinion souveraine de la nation: nos ministres responsables sont bien à Ottawa et non pas à Londres.

Il est bon de dire et de redire que le Canada est une nation autonome alliée à l'Empire britanni-

(Suite à la page 7)

Noces d'argent sacerdotales de S. E. Mgr Joseph Guy O.M.I.

LE VICAIRE APOSTOLIQUE DE GROUARD EST FETE PAR SON CLERGE ET SES DIOCESAINS, A L'OCCASION DE SES VINGT-CINQ ANNEES DE PRETRISE.

Le vicariat de Grouard avait une fois de plus le grand plaisir de fêter son vénéré évêque, Mgr Guy, à l'occasion de son jubilé d'argent de sacerdoce. Le 9 juin 1906, en effet, fidèle à l'appel divin, l'abbé Joseph Guy recevait l'onction sacerdotale qui le faisait prêtre pour l'éternité.

Monseigneur arrivait de l'Est. Aussi les Pères et les Soeurs des missions de Grouard et de Saint-Bruno avaient-ils eu carte blanche pour préparer ces fêtes. Un beau soleil de juin, lui aussi, s'était mis de la partie: un beau soleil tempéré par une brise qui retenait l'orage qui semblait vouloir troubler la fête!...

Dès le mercredi 10, les Pères Oblats des régions de Grande Prairie, de Peace River, Donnelly, Falher... auxquels s'étaient joints quelques prêtres séculiers et les Soeurs de la Providence — auxiliatrices si méritantes pour les oeuvres de nos missions — arrivaient à Grouard. Le lendemain, d'autres frères en religion de Son Excellence, de nombreux amis se rendaient à Grouard en auto et se joignaient à nous pour fêter le vénéré jubilaire.

A 10 h., messe pontificale célébrée par Mgr Guy. Le R. P. Calais, vicaire des missions de Grouard, était le prêtre assistant, les diacres et sous-diacres étaient le R. P. Schnerch, provincial de Régina, et M. l'abbé Roy, curé de Donnelly. Les fonctions de porte-crosse, porte mitre, et bougeoir étaient confiées aux enfants de l'école de Grouard, habilement dirigés par le R. P. Floch, supérieur de la mission de Grouard, qui était maître des cérémonies.

Avec sa parure de fête, l'église qui, hier encore, pleurait la perte de Mgr Grouard, semblait dire aujourd'hui son "Benedictus qui venit in nomine Domini", comme l'avait dit naguère le vieil évêque à son jeune successeur lors de son arrivée à Grouard, quelques jours après sa consécration épiscopale.

Après le chant de l'évangile, le R. P. Josse, O.M.I., nous retraça avec des paroles émues la carrière du vénéré prélat. Il distinguait en lui les qualitée qui faisaient de lui un prêtre et un saint prêtre et un chef comme évêque: "Un chef qui regarde, qui écoute, pèse, décide et tend la main." L'orateur laissait couler les émotions de son âme sacerdotale, émotions qui passaient dans la nombreuse assistance venue prier et féliciter notre bon évêque. Le R. P. Josse parla en anglais et en français, et le R. P. Falher, vicaire délégué, parla en cris et se fit l'"interpréteur des 'enfants des bois" pour offrir à Monseigneur leurs voeux et l'assurance de leurs prières.

Après la messe, Monseigneur donna la bénédiction papale.

Les âmes avaient rendu des actions de grâces, les corps réclamaient leur part!... Aussi dans le réfectoire nous nous trouvions tous réunis: agapes vraiment fraternelles où s'exhalait la joie de se retrouver et de parler du vieux passé, du présent et de l'avenir!... de l'avenir si incertain!...

L'heure des toasts est arrivée: oh! pas de grands discours... Non, simplement et filialement le R. P. Falher, vicaire délégué, le R. P. Calais, vicaire des missions, offrirent leurs voeux aux noms des prêtres et des Oblats du vicariat. Puis le R. P. Schnerch, ceux de la province de Régina, et M. le curé Normandeau ceux des prêtres séculiers du vicariat. Enfin, Monseigneur se lève et se dit heureux de nous voir si nombreux autour de lui; c'est d'abord le Père qui parle, puis le "chef" qui nous demande de développer en nous cette atmosphère de fraternité qui existe entre nous, puis de travailler avec lui au bien spirituel et matériel du vicariat pour la gloire de Dieu et des âmes.

Les enfants de Grouard voulurent eux aussi, offrir à Monseigneur leurs voeux. En des compliments, et des saynètes appropriées ils dirent leurs sentiments de reconnaissance et d'amour filial à leur bien-aimé père.

Fête inoubliable au Scolasticat de Lebret

Le Scolasticat des Oblats de Marie-Immaculée, de Lebret, a été témoin, dimanche et lundi les 28 et 29 juin, de belles et grandioses cérémonies dont le souvenir restera vivace pour tous ceux qui y participèrent. Il s'agissait d'une ordination sacerdotale, avec, comme lendemain, les premières messes des nouveaux élus.

L'ordination, présidée par S. E. Mgr McGuigan, archevêque de Régina, avait réuni autour de quinze jeunes hommes désireux de se donner à Dieu, nombre de parents et d'amis, venus d'un peu partout pour partager le bonheur des pieux lévites.

A l'heure fixée, les douze futurs prêtres et les trois sous-diacres de tout à l'heure s'avancent, portant un cierge, symbole de leur vie qui se consumera désormais au seul service de Dieu. La cérémonie commence dans une atmosphère de paix et de recueillement religieux. Quelques minutes s'écoulent, et les quinze ordinands se prosternent sur les dalles du sanctuaire, pendant que l'on invoque en leur faveur la protection de tous les saints du Paradis.

Arrêtons-nous un instant pour essayer de comprendre ce que ce sacrifice signifie pour l'Eglise de l'Ouest canadien. Douze prêtres... c'est le nombre du Collège apostolique... assez, par conséquent, pour convertir tout un monde... et ces prêtres, ils se dépenseront sans compter, à l'exemple de ces géants de l'apostolat, les premiers apôtres Oblats, qui ont fait dans nos plaines une Eglise prospère et bien vivante.

Cinq d'entre eux, les PP. Lemire Jean, Dusseault Paul, Cloutier Edouard, Lizée Aimé, et Chatelain Placide, travailleront dans la province du Manitoba, cinq autres, les PP. Georges Lavoie, Fortunat Gamache, Toussaint Bouchard, Emile Tardif, et Lucien Pépin, dans la province d'Alberta-Saskatchewan, un ira dans les missions du Yukon, le P. Léon Bossé, et un dernier, le P. Patrick Collins de langue anglaise, se dépensera pour ses compatriotes dans l'est ou dans la Colombie-Britannique.

Douze prêtres, c'est plus qu'l n'y en avait jamais eu dans une même ordination; aussi celle-ci revêtit-elle un cachet de solennité inconnu jusqu'ici. Au nombre des religieux ou ecclésiastiques présents, il nous faut remarquer le R. P. Ubald Langlois, provincial des Oblats d'Alberta-Saskatchewan; le R. P. Thomas Schnerch, provincial des Oblats de langue allemande; M. le chanoine Charron, supérieur du Petit Séminaire de Rimouski, P.Q.; les RR. PP. J.-Bte Boyer, Beauchamp, M. Dusseault, J. Léonard, tous O.M.I., et quelques autres.

Dans l'après-midi, il y eut une petite séance en honneur des jeunes prêtres; le tout fut un hommage rendu à la haute dignité dont ils venaient d'être revêtus, et un hymne en l'avenir, à la pensée que d'autres jeunes marcheraient sur leurs traces, et viendraient augmenter les rangs de la milice sacerdotale dans notre Ouest qui a tant besoin de prêtres.

Lundi, le 29, en la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, chacun des nouveaux lévites offrait pour la première fois le saint Sacrifice de la messe. Quel beau jour pour commencer leur ministère sacerdotal! Pouvaient-ils choisir de plus grands modèles d'apostolat que le Prince des Apôtres et l'Apôtre des Gentils?

La joie d'avoir enfin atteint l'idéal vers lequel ils soupiraient depuis si longtemps est peinte sur leur visage. De douces larmes coulent le long de leurs joues, quand ils donnent la communion qui à un père, qui à une mère, qui à un frère ou une soeur. Tous se réjouissent avec eux, et pendant qu'à l'autel se déroulent les cérémonies du plus auguste des mystères, la chorale des scolastiques traduit sa joie par des chants variés et des mieux appropriés.

Pendant que quelques-uns vont à Régina, à Lebret, ou dans leur paroissé, cinq des ordonnés de la veille célèbrent successivement les saints mystères dans notre chapelle.

Ces deux jours, fruit de longues années de préparation intense, sont et doivent être des jours de bonheur sans mélange pour ces jeunes de vingt-cinq ans, qui sont enfin apôtres et brûlent de se dépenser au service de Dieu et des âmes. Jours de bonheur, ils le sont aussi pour les parents, amis, professeurs et autres, qui se sont sacrifiés sans compter pour les conduire jusqu'à cet autel de leur première messe.

Ce sont aussi et surtout des jours d'espérance pour l'Eglise canadienne de l'Ouest. Cette Eglise, édifiée au prix de tant de sacrifices, doit vivre, et, pour vivre, elle a besoin de prêtres, de saints prêtres, de véritables apôtres. Espérons et souhaitons que ces nouveaux Oblats en seront, que leur ministère sera des plus féconds et qu'ils seront suivis dans la carrière par beaucoup d'autres âmes d'élite, tout cela, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes... et pour l'extension de la religion catholique dans nos plaines de l'Ouest, extension qui seule peut assurer notre survivance.

x

APOSTOLAT DE LA PRIERE

INTENTION GENERALE BENIE PAR LE SAINT-PERE POUR LE MOIS DE JUILLET.

Le danger du bolchévisme

Depuis les débuts de son pontificat S. S. Pie XI a multiplié les efforts, pour enrayer l'effroyable propagande bolchévisque; il a particulièrement mis le monde en garde, à maintes reprises, contre les désastreuses conséquences de ces doctrines antireligieuses. "Ces doctrines subversives de l'ordre moral, disait dans le Consistoire du 20 juin 1927, sont pour les âmes un mortel poison, puisqu'elles y détruisent toute espérance éternelle." Le principal danger de cette révolution, en effet, c'est qu'elle contient en son fond une doctrine négatrice de toute liberté religieuse. Dieu est une chimère et la félicité terrestre est l'unique fin de l'homme: voilà ses grands principes. Par là on peut mesurer les dangers du bolchévisme et mieux comprendre pourquoi il fait une lutte chaque jour plus vive à léglise du Christ. L'on ne s'étonnera pas non plus alors des appels pressants du Pape. Que les membres de l'A. de la P. se persuadent donc qu'en travaillant de toutes leurs forces, par leurs prières surtout, à obtenir du Coeur de Jésus la concorde et la liberté religieuse de tant d'hommes si douloureusement trompés, ils font oeuvre éminemment apostolique.

Intention Missionnaire

Les médecins catholiques en pays de mission

x

TEJEDA ET LES PRETRES

Le gouverneur de l'Etat de Vera-Cruz demande le maintien de la loi limitant le nombre des prêtres.

Vera-Cruz. — Accusant les prêtres catholiques du Mexique d'être les représentants d'une puissance étrangere et de constituer un fardeau pour le public, le gouverneur Adalbert Tejeda a demandé au tribunal de district, de maintenir la loi récemment adoptée pour limiter le nombre des prêtres dans l'Etat de Vera-Cruz à 1 par 100,000 de population, ce qui réduirait à 11 le nombre des prêtres dans cet Etat. Tejeda fait ces assertions dans une requête en injonction formulée par le clergé.

x

Monnaies de la Cité Vaticane

COMMUNIQUE DE LA CITE DU VATICAN

Rome. — Les personnes qui désirent se procurer la série des monnaies commémoratives de la Cité du Vatican, émises en 1929, sont priées de se conformer aux conditions suivantes:

Afin d'éviter toute spéculation sur la vente de ces monnaies, on n'accepte pas d'intermédiaire ou d'agent. Chacun doit s'adresser au gouverneur de la Cité Vaticane, Rome.

On n'accordera pas plus de deux séries à chaque personne; chaque série sera disposée dans un étui spécial et expédiée à l'adresse indiquée, au prix de $12.50 pour chaque série.

On n'expédiera que sur réception préalable d'un chèque dûment accepté par une banque canadienne connue et adressé au gouverneur de la Cité Vaticane, Rome, Italie.

SPIRITWOOD, Sask.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mlle Marguérite Snyder, survenue samedi matin le 27. Elle était âgée de 14 ans. Elle succomba après une dizaine de jours de maladie seulement. Les funérailles eurent lieu, lundi le 29, à l'église paroissiale de Spiritwood au milieu d'une affluence de parents et amis. Le cercueil, un vrai petit chef-d'oeuvre, recouvert de velours broché blanc, reposait sur un véhicule trainé par deux chevaux blancs, escorté d'une garde de 6 ou 8 jeunes filles costumées, dites "Girl's Guides."

Ouvrait la marche, M. J. A. Bourgeois, principal de l'école où étudiait la défunte et ami de la famille. Les porteurs étaient MM. Jerald Houghian, M. J. Fennelly, Robert Charpentier et Maurice Beaulac, ayant tous au revers du gilet l'insigne des Chevaliers de Colomb, dont M. Snyder est un membre assidu.

Venaient ensuite les parents et la foule, parmi laquelle on remarquait, ce qui est bien de nature à démontrer la popularité et de la défunte et de la famille, un grand nombre de nos frères séparés. Quelques noms nous reviennent à la mémoire, entre autres ceux du Révérend M. Calland, pasteur de l'église d'Angleterre, M. Adams, gérant de Banque, Jackson de la McDiarmid Lumber et sa dame, M. Nichols et sa dame, M. J. E. Borradell de la "Canadian Credit Men's Association, Mme Permack, M. et Mme Mackenzie, Mme Miller, Mme Thomson, Mme Gravell, etc, etc. Ajoutons à cela tous les petits compagnons et compagnes d'école, catholique ou non, de la défunte.

La levée du corps fut faite et le service fut chanté par notre curé M. l'abbé J. A. Beaulac. La chorale, sous l'habile direction de M. Jos. Duval, rendit avec succès la messe de requiem. Les principaux solistes furent MM. Jos. Duval, Jos. Levasseur, et Mlle Irène Buron, à l'Offertoire, chanta accompagnée par Mme Harper, le "Nearer My God to Thee." M. l'abbé Forget, curé à la Butte-du-Paradis, prêta aussi son concours dans l'accompagnement de l'orgue à la messe.

A la famille éplorée, nous réitérons nos sympathies. La famille, de son côté, nous prie d'offrir ses meilleurs remerciements à tous ceux et celles qui de loin ou de près, ont contribué à rehausser l'éclat des funérailles.

DISTRIBUTION DES PRIX

Aujourd'hui, 30 juin, distribution des prix à l'école Spiritwood; bien que l'assistance soit grandement réduite par une pluie torrentielle qui dure depuis les petites heures du matin, ce sera une journée mémorable.

De passage parmi nous,

M. Pierre Desautels de Willow-Bunch, M. Lepaire et son garçon et M. Paradis de Hardtree. Ils sont à la recherche, disent-ils, de foin et de pâturages pour leurs animaux qui là-bas n'ont plus rien à manger; ils trouveront certes, en s'éloignant suffisamment, tout ce dont il leur faudra: seulement, "gare aux chemins!"

Etaient de passage à Spiritwood aussi dimanche dernier, les familles, femmes et enfants, de MM. Roy et Bruneau de Willow-Bunch, se dirigeant à Léoville. Plusieurs familles de Gravelbourg, Ponteix, Shaunovan, etc, nous sont aussi arrivées récemment pour s'établir dans le nord. De fait, il ne se passe pour ainsi dire pas une seule journée, que l'on ne voit arriver une ou plusieurs familles du sud, voyageant quelques fois en automobile, ou en camion, voir même en voiture, portant armes et bagages.

De passage encore MM. et Mlles Charlebois de Marcelin en visite chez des parents et amis, les familles Ranger et Poitras.

Parmi nous également, M. Emmanuel Lebel de Willow-Bunch. Ce dernier, maire du village et beau-frère de M. L'Espérance, maire de la municipalité rurale de Willow-Bunch, est bien au courant de la crise qui sévit là-bas. Il nous parle aussi d'un plan bien à lui, par lequel le gouvernement pourrait faire transporter des animaux dans le nord. En les marquant d'une étampe commune et enregistrée, suivie d'un chiffre pour chaque propriétaire, on pourrait les faire garder ici par les "cow-boys", lesquels, bien entendu, devront fournir un cautionnement suffisant. Il doit discuter l'affaire à son retour avec les autorités à Régina.

Son plan nous paraît excellent et nous lui souhaitons plein succès.

: : AGRICULTURE - - ELEVAGE : :

Notes Agricoles

L'ORGE POUR LES PORCS

Les essais d'engraissement conduits à la station expérimentale fédérale de Scott, Sask., pour faire connaitre la valeur relative des **fourrages** d'été pour la production **du porc** dans les conditions des **Prairies, ont démontré** l'année **dernière, que l'orge** seule est supérieu**re pour** l'alimentation des porcs à l'avoine seule ou à un mélange **d'orge** et d'avoine. L'orge produit **une plus forte** augmentation de **poids,** coûte moins cher et donne **une** augmentation considérable **dans le** revenu net par tête, déduc**tion** faite des frais de nourriture.

x

UNE GROSSE ANNEE

Pendant l'année fiscale finissant **le 31 mars 1931,** le Bureau des Pu**blications** du Ministère fédéral de **l'Agriculture** à Ottawa, a envoyé un **total de 5,207,106** bulletins, feuillets **circulaires,** rapports sur le marche **et autres** matériaux du même genre **aux** cultivateurs du Canada. Sur ce **nombre total,** 2,117,026 items étaient **expédiés** d'Ottawa en réponse à des **demandes** venant directement de **cultivateurs.** Il a été expédié en quatre numéros séparées 2,134,275 exemplaires des "Conseils pour la Saison" ainsi que 1,063,724 exemplaires de rapports sur le marché, publiés par les différentes divisions du Ministère. Ceci représente une **augmentation** d'à peu près 25 pour cent dans les travaux de cette di**vision.** C'est de cette façon que l'on **communique** aux cultivateurs cana**diens** les résultats des recherches **et des** expériences effectuées par **les** différentes divisions de ce Mi**nistère.**

x

Moyen d'augmenter les rendements

L'application d'un assolement **bien** arrêté est un facteur impor**tant** pour abaisser le prix de re**vient** des fourrages. Les avantages **principaux** de l'assolement sont les **suivants:** 1 Il maintient et amé**liore** le sol et augmente ainsi le ren**dement;** 2 il aide à maitriser les **mauvaises** herbes; 3 il aide à maî**triser** les insectes et les maladies **en** permettant de mettre les diffé**rentes** récoltes sur un sol neuf tous **les** ans; il permet de mieux répar**tir** le travail pendant toute l'année. **L'augmentation** du rendement par **acre** est l'un des meilleurs moyens **d'abaisser** le prix de revient, et **l'assolement** joue un rôle important **sous** ce rapport.

Facteur réel du prix de revient

Pour abaisser le prix de revient du bétail et des produits du bétail, il importe avant tout d'obtenir de gros rendements par acre de fourrages cultivés sur la ferme; c'est ce que préconisent les experts en exploitation animale du Ministère fédéral de l'Agriculture. On mesure la production laitière d'un troupeau non pas par le nombre de livres par vache, mais par acre de terre qui a porté les récoltes servant à l'alimentation du bétail. Ce n'est qu'ainsi que l'on a la relation exacte. Ceci exige une meilleure culture et un meilleur système d'exploitation de la ferme, meilleur que jamais auparavant.

x

Le contrôle de la production laitière est utile

Le rapport annuel des stations de démonstration de 1930, qui vient de paraître, contient des commentaires intéressants sur l'utilité du contrôle de la production laitière en vue de l'amélioration de la production du troupeau. En 1928, la production moyenne de dix-huit troupeaux était de 6,442 livres de lait, en 1930 la moyenne était de 7,023 livres, soit une augmentation de 631 livres de lait par vache pendant une période de deux années. Le seul moyen pour le cultivateur de supprimer les vaches pensionnaires et d'augmenter la production totale et en même temps le rapport de cette phase de son industrie est de connaître la production de chaque vache de son troupeau.

Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

x

La course vers le nord continue

Quatre cents quarts de sections de terre sont ouverts aux colons, qui émigrent tous les jours des régions arides du sud. Deux bons blocs furent découverts près du lac Witchekan.

x

Distribution des grains

Plus d'un million de boisseaux de grain de semence est distribué par *le gouvernement. Au delà de 50 pour cent en blé, environ 350,000* boisseaux d'avoine, 40,000 en orge, 15,000 en lin.

x

Etendue de la sécheresse

Les régions souffrant de la sécheresse s'étende dans toute la largeur de la province au sud en diminuant vers un point localisé près de Saskatoon. Des mesures sont prises pour secourir cette population du sud.

x

Pâturage pour les animaux

Environ 30 chars d'animaux sont transportés vers des pâturages en dehors des régions atteintes par la sécheresse.

x

Saison de chasse fermée

L'Hon. J. A. Merkley, annonce la clôture probable de la saison de chasse aux canards pour cette année en Saskatchewan. La diminution du gibier aquatique est dûe à la sécheresse.

x

CHOMEURS

Pendant le mois de juin, un total de 2,745 personnes demandèrent de l'ouvrage au bureau de placement du gouvernement de la province; une bonne moitié a été placée.

x

Les importations de bacon canadien ont baissé en Angleterre.

Liverpool. — De plus bas prix de détail ont encouragé la consommation du bacon dans le Royaumé-Uni en 1930, et les importations ont atteint des chiffres records. Le total des arrivages de bacon continental au Royaume-Uni durant les quatre premiers mois de 1931 a été de 3,462,387 qtx, ou 26 pour cent de plus que pour la période équivalente de 1930, surtout comme résultat d'une augmentation des approvisionnements du Danemark et de la Pologne. Les importations du dernier pays au cours des quatre premiers mois de l'année ont représenté 317,799 qtx, comparativement à 135,856 pour la même période de 1930. Les envois du Danemark — la principale source d'approvisionnements — sont montés de 1,704,249 qtx durant les quatre premiers mois de 1930, à 2,346,380 qtx pour la même période de cette année. Les importations du Canada des Etats-Unis et de l'Etat Libre d'Irlande au cours de la même période devraient accuser une autre diminution, les expéditions canadiennes n'ayant représenté que 4,695 qtx, au lieu de 37,137 qtx en 1930.

Pour l'année terminée le 31 mars 1930 les importations de bacon canadien à Liverpool sont évalués à 915 balles, vis-à-vis de 8,109 l'année précédente. Aucun arrivage de bacon en balles du Canada n'a été rapporté à Liverpool au cours des mois d'avril et de mai. Le prix du *bacon danois,* flancs Willshire légèrement fumés, sur place à Liverpool représentait récemment une moyenne de $12.89 à $14.60 le qtl. Le bacon hollandais était coté $10.70 à $12.65, le suédois $10,94 à $12.65, et le polonais $9.73 à $10.70. Outre le Danemark, l'expansion de la production dans plusieurs Etats Baltiques qui trouvent des débouchés d'exportation au Royaume-Uni a créé une situation caractérisée par une concurrence très vive.

Les importations de jambon canadien durant les quatre premiers mois de l'année courante ont fait voir une baisse comparativement à la même période de 1930, mais les plus petits arrivages ont continué à bénéficier d'une prime vis-à-vis du produit américain sur le marché de Liverpool.

x

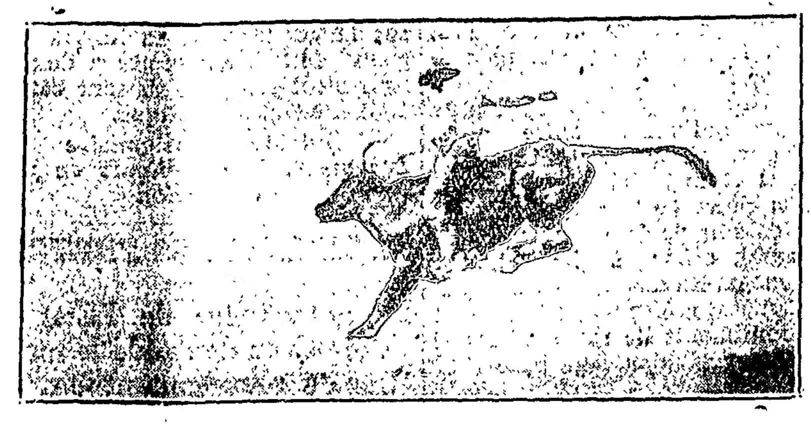
Au théâtre.

Au dénouement d'un drame, l'héroine doit mourir d'un coup de revolver.

L'arme, comme d'habitude, rate.

Sans perdre la tête, l'actrice s'écrie:

—Je meurs, première victime de la poudre sans fumée!



John E. Hartwig, directeur du Grand Stampede à l'Exposition de Prince-Albert dépasse le Record Mondial sur "Teddy" le Bouvillon le plus malicieux, à Kearney, Nebraska, le 6 juin 1920

L'EXPOSITION

Suite de la première page

cieux "cow-boy" dans ce genre d'acrobatie. **M. Hartwig** fit sa réputa**tion à Moose-Jaw** en **1929 et 1930,** le **seul vrai Stampede** de la pro**vince. Il fut couronné de succès au** grand tournoi International du *Stade* de **Wembley** à Londres, An**gleterre, continuant ensuite à pa**rader **avec sa** grande troupe **choisie à travers** l'Europe **pendant 18 mois. Durant** trois semaines, il at**tira une** foule de 50,000 **personnes avec son Stade** de Buffalo **à Paris. Point n'est** besoin **de plus longs** commentaires pour s'assurer du **succès de ce Stampede.** Choisissant **les plus habiles** cavaliers, il **nous promet la plus** intéressante **et la plus** rapide **démonstration qu'on ait jamais vue** dans le nord **de la Saskatchewan.** L'événement **du Stampede consiste à monter un "Broncho",** un bouvillon sauvage, **traire une vache** sauvage, **et en différents** autres tours professionnels **avec le lasso** et les bêtes effarées *et sauvages.*

Il est bien entendu que ceci n'est pas un cirque de bêtes sauvages apprivoisées, mais un vrai tournoi organisé par un gérant d'Arène, qui s'y entend, qui connait personnellement tous les meilleurs concurrents de l'Amérique et qui n'a pas son pareil dans cette ligne. Venez tous les jours vous joindre aux milliers de spectateurs pour applaudir les frémissantes et vertigineuses culbutes de ces intrépides dompteurs de bêtes.

Chaque soir un nouveau spectacle de hauts faits sensationnels se terminera par le lancement de Cliff Gregg, servant de "Boulet Humain" à 90 pieds dans l'espace.

Le côté éducateur et industriel de l'exposition promet d'être aussi intéressant et varié.

N'oubliez donc pas d'assister aux quatre journées entières de cette Exposition Régionale de Prince-Albert du 3 au 6 août. Chaque jour, il y aura de nouveaux amusements qui seront autant de surprises pour les spectateurs.

Nouveaux système des élévateurs du Pool

Bracken suggère une compagnie — Sanction des fermiers et du gouvernement des trois provinces — Esquisse du nouveau projet.

A la réunion, tenue à Winnipeg, des 200 délégués représentant les associations du Pool de chaque localité, une décision importante fut soumise par le premier ministre du Manitoba, J Bracken. L'opération des élévateurs du pool par une compagnie acceptée des fermiers et du gouvernement. Cette coopérative, comprenant déjà 11,000 membres dans les trois provinces du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, serait administrée sur une seule base financière et soutenue par le gouvernement du Dominion *en même temps que par l'administration des trois provinces.*

Ce genre de coopérative permettrait une administration uniforme, un écoulement régulier des récoltes, tout en réduisant le coût des actions et simplifiant les finances.

Tout en ayant les avantages d'une administration conjointe, ce nouveau plan d'organisation n'empêche pas chaque province de se développer **dans le commerce,** n'étant responsable que de sa récolte à elle seule.

M. Bracken expose sa proposition comme suit: le gouvernement soldera les banques sur le prêt d'environ $3,500,000, déjà fait pour garantir la récolte de 1929; ce même gouvernement soutiendra le Pool pour le payement de tout montant qui dépasserait l'actif du cartel, comprenant également les comptes payables par les associations des élévateurs locaux pour leurs propres élévateurs. Cela veut dire ainsi que le gouvernement est prêt à subir une perte de 1,100,000 sur tout le passif.

Le prix d'achat **des élévateurs locaux au montant de $2,400,000** serait réduit à **$2,100,000. Le taux** d'intérêt **de 7 pour cent deviendra** 5 pour cent, **une épargne de $60,000,** pour les **membres fermiers.**

Voilà le **plan que l'on étudie** sérieusement; **s'il est réalisé,** il faudra nommer un **gérant en chef** reconnu des **trois gouvernements** et des associations **des élévateurs.**

x

DOULEURS

M. Odilon Beaudoin de Lévis, Qué écrit: "J'ai beaucoup **souffert** de douleurs dans les **membres** et de constipation mais j'ai **trouvé le** soulagement en employant **trois** bouteilles de Novoro du **Dr Pierre."** Ce fameux médicament **à base de** plantes aide à corriger **une élimination** défectueuse, cause **indirecte de bien** des maux et de **bien des souffrances.** Son usage **en temps opportun** procure une **bonne santé. Ce n'est** pas *un* **article *ordinaire* de com**merce car ce **remède est fourni di**rectement **par le Dr Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington** *Blvd. Ecrivez-leur* **aujourd'hui.**

Livré exempt de douane au Canada.

x

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

DATE D'ÉCHEANCE - - LE 15 JUILLET

Les membres du Pool sont par ce fait même avisés que la date d'échéance de l'année du Pool actuel a été fixée au 15 juillet 1931. Tout grain qui doit être livré dans le Pool 1930-31 doit être envoyé au Pool avant le 15 juillet.

L'assemblée semi-annuelle des Délégués du Pool de la Saskatchewan sera tenue à Régina dans l'Edifice du Pool, à commencer le 7 juillet. Après l'assemblée nous annoncerons le système qui sera adopté pour la manipulation de la récolte nouvelle.

Saskatchewan Co-operative Wheat Producers Limited

BUREAU-CHEF : REGINA, SASK.

Les Centres Franco-Canadiens

FERLAND, Sask.

—Nous sommes heureux d'apprendre le retour parmi nous de notre fervent correspondant au *Patriote*.

z zz z

—Aujourd'hui Ferland est honoré de la visite de S. Ex. Mgr Villeneuve, de passage chez M. l'abbé J. Perreault.

—Dimanche dernier, plusieurs gens de Ferland se rendirent à Glentworth. S. Ex. Mgr Villeneuve adressa la parole à une assistance nombreuse. Plusieurs furent encouragés par ses chaleureuses paroles nous exhortant à ne pas quitter nos terres du sud pour aller souffrir davantage, mais de bien supporter nos épreuves en nous groupant tous ensemble là où nous sommes.

—MM. Antonio Fournier, Louis Fournier, Antonio Chabot, Léo Fauchon et A. Dion sont partis pour la Colombie où ils espèrent trouver de bons terrains.

—Le club de Ferland est toujours victorieux au jeu de "balle molle" Il a battu le club de Montagne 14 à 0, le "All Star" de Varsity, 6 à 5, "Irvin Valley", 17 à 10, "Happp Hill', 12 à 8. Bravo! nos fameux joueurs et sympathies aux clubs voisins!

—Les dames et demoiselles sont les gagnantes au jeu de tennis. Nos félicitations.

—M. le Dr L. Beaudrey de Ponteix, lorsqu'il rendait visite à une de ses patientes de Ferland, a vu son automobile détruite par les flammes. Toutefois il est sorti sain et sauf de l'accident.

M. et Mme A. ...on de Gravelbourg rendaient visite à M. et Mme Alphonse Dion, ces jours derniers.

MONTMARTRE, Sask.

—Dimanche dernier, au sous sol de l'église, nous avions le plaisir d'assister à la magnifique soirée récréative, rendue d'une façon admirable par nos amateurs de Montmartre. Les décors si beaux et si appropriés à la pièce sont dus à la bonne volonté dit et à la main artistique de madame A. Lévesque, M. A. Léveillé et H. Robert. Nos plus chaleureux remerciements à nos amateurs dévoués; à Madame George Gratton qui eut la direction des exercices et qui sut faire rendre à chacun son rôle avec un naturel digne de louange. Merci à tous ceux qui sont venus nous encourager de leur présence, sans oublier nos amis de Régina qui n'ont pu nous quitter sans nous laisser un mot de leur haute appréciation.

Voici les noms des amateurs:

Mmes G. Provencher, L. P. Côté; Mlles Gertrude Lavoie, Lorette Coupal; MM. Jos Lévesque, Albert Lévesque, Georges Gratton, Paul Beauchemin, Osorius Bilodeau, et Philippe Perron.

Durant la première pause, nous avons été charmés par un chant de Mme O. Côté, durant la deuxième par "l'orchestre Breton".

La soirée s'est terminée par un mot de félicitations de la part de Monsieur le curé, et le chant "O Canada".

—M. et Mme Geo. Antoine Lévesques, et leurs fils Georges et Dolor, Mlle Denise Gentes sont allés visiter leurs parents à St-Antoine, Sask.

—M. l'abbé Turgeon, M. et Mme Georges Gratton, volage à Fort-Qu'Appelle.

—M. et Mme Henri Pelletier, Mlles Victoria et Lucienne Faubert en vacance au lac de Lebret.

—MM. Gérard Deschambeault est arrivé définitivement chez son père à Montmartre.

—MM. Archambeault, W. Sauvé, Thomas Boily sont partis en voyage au Manitoba.

—MM. et Mmes Conn, et Billings, sont allés passer la fin de la semaine à Lebret.

—Nos institutrices: Mlles Verheggs et K. LeScelleur sont parties en vacance.

—MM. J. Léveillé, Ed. Lavoie, A. Boyer et C. Dozois se sont rendus à Régina, assister aux funérailles de M. Jack Sanderson.

—La famille de M. Max. Coupal est allée visiter leur jeune soeur au sanatorium à Fort Qu'Appelle, ils ont profité de l'occasion pour faire une partie de pêche.

En visite à Montmartre.

—M. l'abbé R. G. McDonnell de l'église du Sacré-Coeur de Régina.

—Madame McNeil accompagné de ses filles est venue rendre visite à sa fille et beau fils: M. et Mme J. E. Demers.

—M. et Mme O. Côté et leur fille de Montréal sont venus passer deux semaines chez Monsieur Philippe Côté.

—M. Damiens d'Assiniboia est venue passer deux jours au couvent, visiter sa petite fille Georgette.

—M. Aimé Ayotte en visite à Montmartre.

—Mlle Pépin en vacance pour une semaine chez ses parents.

—M. et Mme Chas. Williams et leur petite fille Wildemina nous ont quittés pour aller s'établir dans la Colombie-Anglaise, à son départ, M. Williams, exprima le regret qu'il ressentait de ne pouvoir saluer personnellement tous les gens de Montmartre qui ont si bien su l'encourager durant son séjour ici. Tous nous lui souhaitons bonne chance.

—En vacance: Mlles Yvonne Mouly et Nellie Coolican.

COURVAL, Sask.

Confirmation,

Les paroissiens de Saint-Joseph de Courval n'ont rien épargné pour recevoir avec toute la dignité possible, S. Ex. Mgr J.-M. Rodrigue Villeneuve, O.M.I., évêque de Gravelbourg. Entrée solennelle à la petite église, dédiée à saint Joseph, magnifiquement décorée et d'une propreté extraordinaire; présentation d'une adresse de bienvenue, lue par notre sympathique Alfred Dozois, marchand de la localité; porteurs de dais; les quatre pionniers de la colonie: MM. François Tremblay, sr., Joseph Patoine, Fulgence Blanchette et Philippe Pépin, marchand. Sacrement de confirmation conféré à sept petits enfants, qui, le matin même, ont eu le bonheur de faire leur première communion à la messe de Monseigneur.

Jean Louis Marcil, Armand Vandal, Marcel Tremblay, Joseph Tremblay, Roland Rosaire Tremblay, Lauristine Blanchette et Bernadette Lemieux. Parrain et marraine des confirmés, François Tremblay, sr., et son épouse.

Monseigneur a bien apprécié son court séjour au milieu de ce petit groupe de catholiques à Courval. Aussi, a-t-il bien voulu faire connaissance avec eux à la sortie de l'église, sachant dire à chacun, un bon mot.

Sa grande joie fut surtout d'y voir un si grand nombre de tout petits enfants. Un témoin nous disait qu'il en avait compté 52.

S'il fallait empêcher de parler français et ne pas montrer l'image du crucifix à ces tout petits, "quel malheur ce serait!" Heureusement, les parents de ces enfants comprennent leur devoir. Ne craignez rien, mes petits, vos parents veilleront sur vous et sauront toujours bien vous protéger. Votre religion, votre langue,, menacées par des esprits étroits et malhonnêtes, seront sauvegardées par vos parents pour que vous soyiez toujours catholique et canadiens-français.

Généreuse offrande à Son Excellence, qui en fut réellement touchee à son départ pour Saint-Boniface via Moose-Jaw, Wilbrod, toujours empressé à rendre service, quand il s'agit d'oeuvres paroissiales, se fit un honneur de conduire Son Excellence, avec son Chrysler jusqu'à Moose-Jaw. L'auto de Wilbrod est aussi régulier que l'Expresse! Si quelqu'un désire se rendre en temps à un endroit déterminé, je lui conseillerais de se faire mener par Wilbrod Tremblay.

S. Excellence Mgr Villeneuve vient souvent nous visiter, dans la plus petite paroisse de son diocèse. Comme on aime toujours les tout petits enfants, on est assuré que monseigneur nous aimera toujours.

Visiteurs.

MM. les curés N. Poirier de Ponteix, Labrecque d'Assiniboia, Gravel de Mazenod.

Aussi en visite chez son gendre, Arthur Tremblay, M. Dolaire de Montréal.

M. Dolaire, comprenant l'utilité du *Patriote* dans la province de Québec, nous a promis de se faire le propagateur de ce journal, et d'y trouver de nouveaux abonnés, merci.

Baptêmes ,

—Joseph, Réal Paul Emile, enfant d'Idola Gauvreau et de Léa Blanchette. Parrain et marraine, M. et Mme Euclide Gauvreau de Gravelbourg, grand parents de l'enfant.

—Joseph Lucien Albert Réo, enfant de Joseph Edmond Tremblay et de Dalvina Blanchette. Parrain et marraine, M. et Mme Lucien Blanchette, oncle et tante de l'enfant.

—Marie Suzanne, enfant de François Tremblay, jr., et de Marie Allard. Parrain, l'abbé Roméo Tremblay, marraine, Gertrude Tremblay, oncle et soeur de l'enfant.

Remerciements,

Cordial merci aux paroissiens charitables et dévoués, qui sont venus travailler et aider aux préparatifs de la visite de Monseigneur, et à l'embellissement de l'église. Quand on est animé de l'esprit paroissial, on aime rendre service et s'offrir. Lors même que la crise financière se fait sentir, que la bourse est presque vide, c'est là que nous reconnaissons les âmes généreuses, avec des pieds, des bras, des mains, des yeux et de la bonne volonté, on peut rendre d'immenses services, et cela fait plus plaisir bien souvent que l'argent.

Route,

On est à faire un beau chemin, highway de Courval à Boharim, station voisine de Moose-Jaw. Avis aux amateurs d'autos pour l'avenir. Facilité plus grande, pour se rendre aux villes principales.

Encouragement,

Pluie bienfaisante qui procure joie, courage et meilleur espoir pour la récolte. Les pâturages deviendront meilleurs et les animaux pourront sustenter leur vie pour quelques mois.

Il ne faut jamais désespérer, car la Providence de Dieu existe toujours.

De retour,

Mme Philippe Pépin, après un voyage de deux mois dans la province de Québec pour sa santé, est heureuse de se trouver au milieu des siens. Nous lui souhaitons complète guérison.

x

L'EVOLUTION . . .

(Suite de la page 4)

que, mais non pas une colonie mercenaire.

Chaque jour, désormais, se réalisera de mieux en mieux et progressivement le nouveau statut ainsi défini par la conférence de 1926:

"Tous les Dominions autonomes de l'Empire sont maintenant maîtres de leurs destinées. En fait, sinon toujours dans la forme, ils ne sont assujettis à aucune contrainte que ce soit.

"L'égalité de statut, en se qui concerne la Grande-Bretagne et les Dominions, constitue donc le principe fondamental qui doit régir nos relations interimpériales."

Oui, le Canada prend figure de nation aux yeux du monde. Il a signé le traité de paix et la Grande-Bretagne et les autres puissances l'ont alors reconnu comme une nation. Nous avons pris notre place distincte à la Société des Nations. Et, depuis, nous pensons au Canada d'abord plus qu'autrefois. Il négocie ses traités; il a son ministre à Washington, à Paris, à Tokio. N'est-ce pas là un attribut de la souveraineté? Pour les nations comme pour les individus, la liberté c'est la vie.

Or, le premier devoir qui découle de la liberté d'un citoyen, c'est d'aimer avant tout le sol de la patrie, de travailler à sa grandeur morale aussi bien qu'à son développement matériel, de vouloir de plus en plus grand, de plus en plus fort, de plus en plus libre, de plus en plus actif, l'esprit national qui doit inspirer tous les citoyens, diriger le gouvernement de la nation orienter les esprits, réchauffer les coeurs.

Et cela peut et doit se faire sous la protection de la Constitution et en respectant les engagements sacrés consentis par la nation.

Les Canadiens sont des sujets britanniques, certes, ils ne l'oublient pas et ne cherchent pas à fuir les devoirs et les responsabilités que ce titre comporte; mais les Canadiens ont une patrie qu'ils doivent aimer et servir avant tout, et cette patrie, c'est le Canada.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

De Toute Son Ame

Par René BAZIN

(Suite)

Elle aura nom comme vous, l'*Henriette*. C'est elle qui m'emmènera, le plus vite possible, loin d'ici où je souffre trop. Et jamais je ne reviendrai au pays, jamais!

Il étendit le bras vers l'ouest, où fuyait une voile blanche, sauta deux marches, descendit en courant, et se perdit derrière la falaise.

Henriette répéta plusieurs fois, comme égarée elle aussi:

—S'il m'avait parlé plus tôt, toute ma vie serait changée! Et dire que je le laisse aller!

Mais elle ne le suivit pas.

Elle fixait l'ouverture éclatante du fleuve qu'il avait montrée; elle voyait déjà s'éloigner la chaloupe qui ne reviendrait jamais.

Quelques buveurs d'air du coteau de Miséri descendirent les marches, et la frôlèrent en passant Elle sortit du rêve, remonta, et put dire en toute vérité, penchée au-dessus de Marcelle Esnault qui, cette fois, ne comprit pas.

—Jamais tu ne sauras combien j'aime aujourd'hui mon amie Marcelle.

XXVII

Les commandes affluaient chez madame Clémence, et, pendant les semaines qui suivirent ce dimanche où elle avait dit adieu à Etienne, Henriette eut peu de temps de songer à elle-même.

A la fin de janvier, un matin, elle fut prévenue qu'Eloi Madiot l'attendait au bas de l'escalier de madame Clémence. A peine l'eut-il aperçu qui descendait:

—Figure-toi, ma petite, dit-il, Antoine...

—Eh bien?

Le vieux Madiot avait l'air bouleversé. Il était essoufflé par une longue course, et parlait par saccades.

—Antoine va passer en conseil de guerre!

—Ah! mon Dieu! dit Henriette. J'en avais le pressentiment.

—Moi aussi, va, sans te le dire. C'est une honte! Un Madiot, un neveu à moi en conseil de guerre! Ca va être dans les journaux!

—Qu'a-t-il fait?

—J'arrive de Mauves. Etienne ne connaît pas les choses par le menu. Je ne sais que ce qu'il m'a dit. Il paraît qu'Antoine a eu une affaire avec un officier, dans une chambrée, voilà deux jours...

—Avec monsieur Lemarié, je parie?

Elle se tenait d'une main à la rampe, penchée en avant.

Il la regarda, tâchant d'éviter le péril, et de ne pas se trahir.

—Oui, dit-il, Lemarié ou un autre, peu importe. C'est toujours la même chose, tu comprends? Il l'a insulté, il l'a frappé. Dans le métier, il n'y a rien de plus grave...

—Mais alors, interrompit-elle, la peine? la peine?

Il l'a vit si anxieuse qu'il voulut revenir en arrière.

—Mais, ça dépend, ma petite...

—La mort, n'est-ce pas? Ils sont si durs! La mort! Oh! mon oncle Madiot, tout de même, notre Antoine!...

Le vieux monta une marche, pris de pitié, parce qu'Henriette sanglotait; il passa le bras sur l'épaule de la jeune fille, et dit:

—Non, mon enfant... j'ai eu tort de parler trop vite... Je ne sais pas encore ce qui a eu lieu... ce n'est peut-être pas si grave. Ne te fais pas de mal à pleurer comme ça... Bien souvent on s'en tire avec de la prison... Henriette, puisque je te dis qu'Etienne n'en sait plus long. Ne te désole pas... Tu es déjà assez lasse... Attendons...

Ce n'était que trop vrai. En revenant d'un tir à la cible, Antoine, qui avait bu, était entré dans une autre chambrée que la sienne. Un caporal lui avait donné l'ordre de sortir. Le soldat l'avait injurié, puis, comme le sous-lieutenant Lemarié, arrivé au bruit, réitérait l'ordre, Antoine s'était jeté sur l'officier et l'avait frappé deux fois, à coups de pied, en criant: "Celui-là, je lui ferai son affaire!" En un instant, on s'était rendu maître de cette brute. Maintenant le procès s'instruisait, et Antoine allait être jugé à Nantes, chef-lieu de la région militaire.

L'épreuve était dure pour Henriette, mais plus encore pour le vieux Madiot.

L'ancien soldat était atteint dans sa fierté de bon serviteur du pays, dans ce qu'il avait de cher et de tout à fait sacré, le culte de l'armée; il souffrait de penser que son nom allait être prononcé devant un conseil de guerre, et que ce serait celui d'un accusé, et bientôt d'un condamné, car la condamnation, pour lui, ne faisait pas de doute. Mais une autre inquiétude le tenait, et lui enlevait le repos et le sommeil: Antoine allait parler. Le secret serait divulgué, au grand jour d'un tribunal, étudié comme un des documents de la cause, peut-être imprimé dans les journaux, dont Eloi avait la peur superstitieuse. Car c'était certain: Antoine, pour sauver sa vie, ne pouvait essayer que d'un moyen. Les faits n'étaient pas niables. Il pouvait seulement dire: "Je n'ai pas frappé l'officier; je me suis vengé d'un homme contre lequel j'avais une haine de famille et de sang. Ces Lemarié ont été la cause de la mort de ma mère, de ma séparation d'avec Henriette, de mes opinions de révolté, de ma femme séduite et le fils du séducteur." Il le dirait sûrement, d'autant mieux qu'il détestait Henriette.

Eloi Madiot n'avait plus que cette pensée. Et les jours fuyaient, avec une rapidité effrayante. Il était averti du transport d'Antoine de la prison de La Roche-sur-Yvon à celle de Nantes, puis de la date probable de l'audience. Enfin il recevait une citation à comparaître, comme témoin à décharge, le 27 février, à une heure de l'après-midi.

Henriette, quelques jours après l'arrestation d'Antoine, avait écrit à madame Lemarié: "Vous comprendrez, madame, que je ne puisse plus aller vous voir, m'exposer à rencontrer chez vous M. Lemarié. Malgré tout, je ne serais pas soeur, si je n'étais portée à défendre mon frère, et si je ne souffrais pas, comme je fais, de la peine terrible dont il est menacé. Je n'oublierai pas la bonté que vous avez eue pour moi, et je suis toujours, madame, votre respectueuse et dévouée — Henriette Madiot."

Elle attendait, elle aussi, dans l'angoisse, obligée de taire ses pensées, et de travailler sans goût, sans cette fraicheur d'imagination que bien souvent ses camarades lui avaient enviée. Lorsqu'elle passait sur le quai, pour se rendre à l'atelier, elle voyait, dans son armature d'échaufadages, la coque de la chaloupe d'Etienne. Déjà, sur les membrures courbées, des ouvriers fixaient les planches. Elle se disait qu'il faudrait peu de temps encore, pour que le bateau fût achevé. Les coups de marteau qu'elle entendait lui sonnaient dans le coeur. Et deux dates s'approchaient pour elle, qu'elle redoutait également: celle du jugement d'Antoine et celle du départ d'Etienne.

XXVIII

A l'extrémité de Nantes, vers l'est, une rue s'ouvre, toute neuve, entre deux murs blancs, celui du quartier de cavalerie et celui de la prison militaire. Triste fin de faubourg. Personne ne passe là, que des gens de corvés, commandés par le métier, soldats, maraichers, laitiers, officiers de service. Le pavillon de la prison fait l'angle de la rue, à gauche, continué par un bâtiment bas, qui est la salle du conseil de guerre où Antoine Madiot va être jugé. Puis le mur file, droit, aveuglant de blancheur, vers les terrains vagues et la campagne.

Il est une heure. A l'intérieur de la salle, on n'entend que la conversation à demi-voix d'une douzaine de soldats, assis sur les bancs qui font le tour des murs, dans la partie réservée au public. Ils causent, le fusil entre les jambes. Le sergent qui commande le piquet ne dit rien; il considère alternativement, du même air bourru qui tient ses hommes en respect, ses souliers merveilleusement cirés et les rideaux d'un rouge sombre, couleur de sang jeune et riche, qui pendant aux fenêtres. Il pense au beau temps, et à la chance qu'a eue un de ses camarades d'obtenir la liberté depuis midi jusqu'au soir. La salle est presque jolie sous ces reflets de soleil. Les lambris de chêne ciré luisent tout autour. Au delà de la balustrade qui sépare la salle en deux moitiés, deux tables surélevées, tendues de drap bleu, portent une ligne de clous dorés qui égaient l'espace. La plus grande, barrant le fond, est la table du tribunal; l'autre, perpendiculaire, le long de la rue, est celle du ministère public et du greffier.

Une heure et demie. Les vitres tremblent au passage d'une voiture. Plusieurs chevaux de selle s'arrêtent dans la rue, invisibles. Les soldats écoutent le pas des officiers qui mettent pied à terre. Un sabre a dû frapper le granit du trottoir. Un silence absolu règne maintenant dans la salle, où il n'y a pas de public. Les soldats se sont levés, rangés en ligne, face à ceux qui vont venir. Deux officiers entrent, une serviette sous le bras: un jeune lieutenant d'infanterie, rose et blond, que l'on devine aimable et bon vivant, et l'officier d'administration qui tiendra la plume. Ils disposent leurs papiers sur la plus petite des tables, et ils attendent les juges.

Il y a là quatorze hommes, et pas une pensée n'est préoccupée du sort d'Antoine Madiot. Il n'aura pas un regard, en arrivant, qui ne lui soit hostile ou indifférent. Le ministère public relit ses premières phrases et ses dernières, qu'il a écrites; le greffier classe des pièces; le sergent et les soldats ne connaissent pas Madiot.

A ce moment, une femme en noir, voilée, hésitante, s'est glissée dans l'auditoire désert. Elle va s'asseoir contre la balustrade de séparation, à l'angle du mur. On voit le sombre de ses yeux à travers sa voilette. Celle-là pense à Antoine, pour tous ceux qui ne pensent pas à lui.

—Portez armes! Présentez armes!

(A suivre.)

La St-Jean-Baptiste à Prince-Albert

Messe solennelle — S. Ex. Mgr Prud'homme assiste au trône — Sermon du R. P. Simard, O.M.I. — Richard Rousseau personnifie le petit saint Jean-Baptiste — Nombreuse assistance — Pique-nique, l'après-midi à la ferme, jeux, rafraîchissements, tournois, etc....

En dépit du mauvais état des chemins, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste a remporté un succès très encourageant. La pluie torrentielle du matin n'a pas refroidit l'ardeur des Franco-Canadiens de la ville.

Dès 9 heures et demie, une foule s'acheminait vers la cathédrale. A 10 heures précises, la procession se mit en branle à l'évêché. Le petit saint Jean-Baptiste, que personnifiait Richard Rousseau, croix en main, ouvrait la marche. Les enfants de choeur en soutane rouge et les prêtres accompagnaient S. Ex. Mgr Prud'homme.

Le défilé s'effectua au son de l'hymne "O Canada". A la balustrale, un trône était dressé où prit place le petit saint Jean-Baptiste et son escorte de pages.

S. Excellence présida à la messe célébrée par le R. P. Jan, curé de la paroisse, assisté des RR. PP. Bussière et Valois comme diacre et sous-diacre. La chorale, sous l'habile direction de Mme Carrier, exécuta d'une façon touchante la belle messe de Peters en Re. Le credo fut chanté par la foule. M. J. N. Jutras battait la mesure.

A l'évangile, le R. P. Louis Simard, O.M.I., donna un éloquent sermon dont nous reproduisons ci-dessous la dernière partie.

Excellence,

Mes chers frères.

Et toi, race française d'Amérique, race privilégiée, qui, toi aussi, es née, as grandi, es développée grâce particulièrement au dévouement de tes prêtres, avons-nous besoin de redire comment les saints fondateurs obtinrent du roi de France, qu'il n'envoya pour premiers colons des rives du Saint-Laurent que des gens de choix dont la vaillance, l'honnêteté, la vertu en feraient autant de missionnaires de la vraie foi? Est-il besoin de répéter qu'il suffit de connaitre l'origine de tes fils pour en connaitre la religion? Faut-il prouver que tes progrès, tes victoires, tes conquêtes deviennent les progrès, les victoires, les conquêtes de l'Eglise Catholique. Comprends dès lors pourquoi Jean montrant l'agneau te fut donné comme patron. Sache aussi qu'après avoir constaté par lui-même la bravoure de tes soldats sur les champs de bataille et leur piété Pie IX s'écria dans un moment d'admiration pour toi: "Le peuple le plus catholique de tous les peuples, c'est le peuple du Canada français".

En vérité, avons-nous mérité cet éloge? Avons-nous honorablement rempli notre mission? Ecoutez.

Dans son enfance, notre peuple dut lui aussi vivre en pleine solitude. Lui aussi se revêtit d'étoffes grossières il se nourrit d'aliments sauvages comme il se contentait de l'eau de ses ruisseaux. Sa première existence fut toute tissée de sacrifices. Mais, heureusement, la vie dure fait les peuples forts. A force de surmonter des obstacles les coeurs vaillants apprennent à ne rien craindre et à tout oser. Cette endurance explique comment notre colonie vit les Cartier et les Champlain, les Maisonneuve et les LaViolette, les LaSalle et les Joliette, les Cadilac et les Juneau, les Caron et les Hennepin, les LaVérendrye et les Joncquière qui quittèrentbravement et gaiement leur foyer de Québec, remontèrent le St-Laurent, voguèrent de lac en lac pour explorer le continent américain tandis que le sens chrétien leur inspirait de planter une croix à l'entrée de chaque nouvelle province ou d'ériger un autel chaque fois qu'ils dressaient la tente. Voilà comment des pleuplades sauvages vénérèrent la croix avant d'être baptisés. C'est le même instinct qui poussa sur nos plages les enfants missionnaires longtemps avant l'arrivée des colons. Ce fut donc sans exagération que le vénérable Cardinal Gibbons a pu dire de tes fils: "Il furent les héros du règne de Dieu." Ille praecedet ante Ipsum. Convertet multos filiorum Israel ad Dominum, Deum ipsorum."

Tout apostolique que fut le rôle de nos pères, celui de nos mères fut peut-être encore plus bienfaisant. Nos mères donnèrent sans compter leurs enfants aux sanctuaires et aux couvents. Et Dieu répéta pour elles la bénédiction d'Hélie à Elcanar, le père de Samuel' "Que le Seigneur t'accorde des enfants en échange de celui que tu m'as donné." Et Anna eut trois fils et deux filles. Et notre peuple eut des familles extraordinairement nombreuses, et le Canada francais a doublé sa population chaque vingt-cinq ans depuis sa fondation, et, quoiqu'on en dise, notre groupe est le mieux organisé des populations catholiques de l'Ouest, et depuis quelque vingt ans seul l'élément français a augmenté dans les provinces maritimes, et les nôtres ont la majorité dans quinze comtés de l'Ontario, ils sont plus d'un million et demi aux Etats-Unis, nous sommes souverains dans le Québec. Et nos mères ont-elles suffisamment infusé dans l'âme de leurs nombreux enfants un catholicisme intégral? Jugez. En 1908, au troisième centenaire de la fondation de Québec, l'on fit une procession du Saint-Sacrement. Elle comprenait la population de la ville, les délégués des divers groupes français dle l'Amérique, des religieux de tous les ordres et des religieuses même cloitrées, des représentants de toutes les facultées de l'Université, des députés et le Premier Ministre du pays, des évêques et des archevêques, le Délégué Apostolique et notre vénérable Cardinal, en un mot, tout le Canada français; elle fut tout le temps saluée par des envolées de cloches des multiples églises et par des choeurs de chant qui se succédèrent sans interruption pendant quatre heures. Que signifiait donc cette fête; que symbolisait ce triomphe; que prouvait cet événement? L'événement prouvait que tous au Canada français, depuis l'humble paysan jusqu'au premier ministre, sont foncièrement catholiques. Le sens de cette fête et le symbole de ce triomphe Monseigneur Eugène Roy devait les interpréter deux jours plus tard comme la foule les traduisait le jour même à la clôture de la procession, en entonnant à l'unisson: "Christus vincit, Christus regnat, Christus inperat". En ce pays le Christ est roi suprême; ses enfants sont des apôtres de la vraie foi.

Certes, la persécution nous afflige. Comme Jean-Baptiste, notre peuple est un maytyr! Sa langue est ostracisée partout au Canada en dehors du Québec. Et en cette province l'on a menacé d'être pour nous plus cruel que partout ailleurs. Franchement il faut s'aveugler pour le nier et celui d'entre nous qui s'amuse à aduler le persécuteur et à lui demander l'emprisonnement de nos chefs, celui-là joue le rôle vil et infâme d'une Hérodiade. Mais nous, les persécutés, devons nous désespérer et, le soleil se couchera-t-il sur notre disparition de cette province de l'Ouest. Ou avons-nous raison de baigner notre regard dans les beautés d'une invincible espérance? Oui nous pouvons avoir la certitude d'une glorieuse durée si nous mettons de notre côté l'infinie puissance de Dieu, en imprégnant de sainteté notre vie sociale. Que nos mères continuent à diriger leurs meilleurs enfants vers l'autel et vers le cloitre. En retour Dieu saura multiplier les nôtres sur toutes les avenues de la vie sociale. Qu'en luttant pour la langue nos chefs entretiennent l'assurance qu'ils combattent pour Dieu, pour ce Dieu qui n'a jamais manqué d'accorder le triomphe définitif à la justice et l'immortalité aux peuples croyants.

Puisse votre bénédiction, Excellence, mériter à notre race de devenir de mieux en mieux l'apôtre du Christ sur le sol d'Amérique!

A. S. I.

x

PIQUE-NIQUE

Aussitôt après la messe, la foule se transporta immédiatement à la ferme de l'Orphelinat. Grâce à la générosi-é des propriétaires d'autos, tous purent prendre part à la fête de l'après-midi. Le diner fut servi ainsi que le souper dans le réfectoire de la maison de campagne de l'Orphelinat. Les petits orphelins, invités par le Club Canadien, eurent leur part de plaisir et de rafraichissements.

L'événement de l'après-midi fut sans doute la partie de balle molle entre les Nègres et les Barbus. Les Barbus furent battus à plate couture par les Nègres. Résultat: 18 à 1

Il y eut plusieurs courses et autres tournois. Il serait trop long d'énumérer ici les noms des vainqueurs. Qu'il leur suffise pour l'occasion d'avoir gagné de beaux prix.

Le Club Canadien, qui avait en main l'organisation de cette fête, mérite des félicitations. Sans la pluie, qui a défonsé les chemins, nous aurions eu plus de gens qu'il ne s'est jamais vu à Prince-Albert en parcille occurence. Courage les jeunes vous vous reprendrez l'an prochain. Saint Jean-Baptiste, il faut l'espérer, nous donnera du beau temps, s'il désire qu'on le fête dignement.

Le Canadien remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont prêté leur concours dans l'organisation de la journée française, et tout spécialement MM. Pheiffer, du Modern Motors; Lafrenière, de la compagnie Ladd et Lafrenière; Foley, du Merchants Hotel, qui ont mis à la disposition du Club leurs camions-automobiles.

—M. J. N. Jutras, notre administrateur, et sa fille, Mlle Thérèse Jutras nous ont quittés pour assister au Congrès de Régina. Mlle Thérèse se rendra ensuite à Saint-Boniface pour y prendre quelques jours de vacances. Nous lui souhaitons bon voyage.

DE PASSAGE A PRINCE-ALBERT

Les Révérends Pères Migneault et Richard du collège des Jésuites d'Edmonton.

Le Docteur Leblonc et sa famille de Rosthern en route pour Wackesieu.

NOTES SPORTIVES
TOURNOIS DE TENNIS

Le Club Canadien vient d'organiser un tournoi de tennis pour la jeunesse canadienne-française de Prince-Albert, dans la cour du *Patriote.*

Voici la liste des concurrents.

Leblanc, A. vs Baribeau, G.; Jutras, P. vs Tadman, S.; Béliveau, J. A. vs Teillet R.; Brodeur, W. vs Pelland, R.; Lussier, E. vs Rév. J. Valois.; Fournier, A. vs Rousseau, C. A.

Les dernières joutes pour le championnat auront probablement lieu dimanche prochain.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE A SASKATOON

Les Franco-Canadiens célébrerent dignement la Saint-Jean-Baptiste, cette année. Le R. P. Voisin dit la messe. A 7 h. 30 m. du soir nous eûmes la bénédiction solennelle du Saint Sacrement dans l'église paroissiale.

Une désopilante comédie jouée au Théâtre Regent le 26 continue la célébration. Une assistance nombreuse des patriotes de la ville et des paroisses environnantes, augmentée de plusieurs amis de la langue française, manifestait l'union des sentiments.

Un trio de piano, emporté avec brio par Mlles Yvonne Schmidt, L. Forestier et Yvonne Bissonnette fut joyeusement applaudi.

M. L.-M. Arsenault, l'actif président de la Société St-Jean-Baptiste de Saskatoon prononça le discours de bienvenue. Il remercia tous les assistants et fit un résumé historique des droits du français dans tout le Canada. Nous regrettons, vu le manque d'espace, de ne pouvoir le publier.

Dans l'intermède, M. Alphonse Saucier, dont nous n'avons plus à faire l'éloge, nous dévoila un coin de son joli répertoire de chant.

La pièce de résistance était la comédie intitulée, "La Marraine de Charley, une comédie de la vie d'étudiant.

M. Jean-Paul Provencher en avait pris la direction et il peut être fier de son succès. Il était d'ailleurs bien secondé par les autres acteurs, Marcien Forestier, Joseph Forest, Lucien Roch, Ludger Larouche, Harry Fleury, et ces gentilles dames et demoiselles, Blanche Gilmour, Blanche Cunningham, Marie-Anne lebras, et Marguerite Rouillard. Chacun a bien incarné son rôle et l'a rempli avec aisance.

On se félicitait d'avance du bonheur de posséder au milieu de nous les deux chefs vénérés: Son Excellence Mgr J.-H. Prud'homme, D.D., et Mgr Desmarais, V.G. Des télégrammes nous ont prévenus que S. Excellence était retenue en visite et que Monseigneur Desmarais ne pouvait pas revenir de l'Est à temps pour la séance, mais qu'ils étaient avec nous de coeur.

Nous avions heureusement Monsieur le curé, le Père Chauvin, N. M. qui a su nous improviser un bijou de discours en anglais et en français. Il sait toujours tirer profit d'une situation difficile.

Parmi les autres membres du clergé rehaussant de leur présence la soirée canadienne-française, on voyait M. l'abbé Charron, secrétaire de Son Excellence Mgr Prud'homme; R. P. Migneault, Richard, et Voisin; M. l'abbé Chevalier, Bjudoux de Prud'homme, Sask.

Invité à dire un mot, le Père Migicault nous apporte le message de l'Alberta. Il nous encourage à demeurer toujours franchement canadiens malgré tous les obstacles qui ne manqueront pas sur la route.

On clôt la séance par "O Canada" et "God Save the King".

A LA RADIO

Concert de jeudi, 9 juillet de 10h. à 11 h. p.m., Orchestre de concert de Minaki Lodge, dirigé par Herbert Poache. Artiste: Mlle Eleanor Williams Edmond, contralto.

PROGRAMME

Orchestre:
"L'Amour en Arcadie" Wood
"Cossack Revels" Tschakoff
Violoncelle:
"Sur le lac" .... Godard
Orchestre:
"Domino Roso" .... Bohm
Contralto:
"Spring Song" ..... Rubeinstein
"Calm as the Night"
Orchestre:
Marche extraite de Scènes pittoresques .... Massenet
Orchestre et piano:
Chant Concertstrucke Opus 79 Von Weber.
"The Mystery of Night" .. Edmi
Punchinollo .... Herbert
Yesterthoughts .... Herbert
Ensemble d'instrument à corde:
Extraits d'Iphigénie en Aulide Von Gluck.
Chant:
"The Silver Ring .... Chaminade
Twilight .... Glen
"A Fair House of Joy" .. Quiltor

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Concert de mardi le 14 juillet, de 9.00 à 9.30 p.m.
Postes CNRO Ottawa CNRM Montréal CNRQ Québec CNRA Moncton.
Artiste: Edgard Malette, Ténor

PROGRAMME

Entr'acte:
"Charme d'Amour" .... Klendall
Tenor:
"Salut, demeure chaste et pure" Faust .... Gounod
Suite:
Musique de "Ballet de Guillaume Tell" .... O. Rossini
Chant:
"Il est un jardin d'Amour" Doret
"Le Mariage des Roses" Franck
Sélection:
"Deux grandes Duchesses" Offenbach

CHAINE TRANSCONTINENTALE

Concert de jeudi le 23 juillet de 10.00 à 11.00 p.m.
Artiste: Mme Dorothy Jenkins McCurry, contralto.

PROGRAMME

Orchestre:
"No No Nanette" ..... Youmans
Contralto:
"Come Raggio di Sol" Caldara
"Passing By" .... Purcell
Entr'Acte:
"Angelus de Scènes Pittoresques" Massenet
Contralto:
"Over the Mountains Arr. par Roger Quilter
"Ancient Lullaby" Arr. par C. Villiers Stanford
"April Weather" .... Rogers
Grand Opéra:
"Tannhauser" .... Wagner

x

L'Espagne pour la république

REPONSE AU ROI EXILE

Madrid. — Le peuple d'Espagne a répondu à la question que lui posait l'ex-roi Alphonse XIII exilé de son pays en élisant une Assemblée Nationale en forte majorité républicaine.

x

M. Poincaré est élu bâtonnier

Paris. — M. Raymond Poincaré ancien président de la République, a été élu bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris par 804 voix contre 77.

x